

LE TRAVAIL

45%

des citoyens de Québec sont mal logés

● **VIEUX QUEBEC** : cette rue étroite où s'aventurent parfois les voitures de touristes, c'est la rue Sous-le-Cap. Malgré les efforts des occupants, ces maisons résistent à peine à l'usure que leur imposent les années. Il y a ici matière à rénover, à réaménager, tout en conservant l'attrait que cette rue "la plus étroite en Amérique" exerce sur les touristes.

Notre reportage — page 8



● Trois des principaux artisans de la victoire de la CSN auprès des employés de la Cie d'électricité Shawinigan: M. Louis-Georges Prévost, président du Syndicat, en compagnie de M. Jacques Tardif, organisateur de la CSN, et M. Philippe Girard, directeur des relations intersyndicales. MM. Girard et Tardif agissaient respectivement comme directeur et assistant-directeur de la campagne menée pour résister au maraudage.

Echec de la FTQ à la Shawinigan

UNE première tentative de maraudage de la FTQ dans les rangs de la CSN s'est soldée par un échec cuisant.

C'est par un vote de 691 contre 506 que les quelque 1,200 membres de l'Association des employés de la cie d'électricité Shawinigan (CSN) ont confirmé leur décision d'adhérer à la seule centrale authentiquement canadienne.

— en page 11



Seize syndicats de métiers adoptent en principe de former...

UN SYNDICAT INDUSTRIEL dans la construction à Montréal

Dirigeants et permanents de seize syndicats de métiers de la construction de Montréal ont accepté le principe de la mise en commun de leurs ressources et de leurs effectifs pour former un syndicat unique à l'échelle de toute l'industrie.

C'est au cours d'une réunion

spéciale convoquée le 24 janvier dernier, que les membres des exécutifs de chacun de ces syndicats, ainsi que leurs agents d'affaires, en sont venus à cette décision.

Ce projet de création d'un syndicat "industriel", à l'intérieur duquel chaque métier formerait une section qui jouirait d'une large

mesure d'autonomie, ne pourra cependant se réaliser qu'après approbation par les membres réunis en assemblée générale, de chacun des syndicats concernés.

Ces assemblées se tiendront au cours du mois de février, si bien que la mise en application du projet pourra débuter dès mars.

C'EST mus par un sentiment d'urgence, et après avoir passé en revue les problèmes sérieux qu'affrontaient présentement les syndicats de la construction, que les dirigeants de Montréal ont discuté des avantages que pourrait présenter la création d'un syndicat industriel. La formule d'un syndicat unique pour tous les métiers de la construction n'est pas une chose nouvelle à l'intérieur de la CSN. On a mentionné au cours de la réunion les expériences concluantes réalisées en ce sens à Sherbrooke, à Saint-Hyacinthe, ainsi qu'à Québec sous des modalités différentes.

Suivant les termes de ce projet, dont chaque partie a été vivement discutée et mise aux voix, chacun des syndicats de métiers en choisissant d'adhérer au nouveau syndicat industriel devient une section de ce syndicat. A ce titre les membres seront invités à élire un exécutif de trois membres (président, vice-président et secrétaire). Tous ces exécutifs réunis formeront le conseil syndical.

Un exécutif général, dont le président serait éventuellement élu au suffrage universel, assumerait la direction générale du syndicat.

Chaque section de métier conserverait son autonomie sur toutes les questions relatives au métier lui-même. Au moment des négociations, c'est aux sections de métier qu'appartiendrait la tâche d'élaborer les demandes des travailleurs dont l'ensemble formerait le "projet syndical" qui servirait de base aux négociations avec les employeurs.

Sur le plan administratif, le projet prévoit la mise en commun de toutes les ressources des syndicats. Les droits d'entrée et cotisations mensuelles seraient versés à une caisse centrale. Les

exécutants seraient ainsi libérés de tout souci administratif et pourraient concentrer leur attention sur les problèmes mêmes des travailleurs qu'ils représentent.

Le rôle véritable du syndicalisme échappe trop souvent aux travailleurs du bâtiment

Le syndicalisme dans l'industrie de la construction est devenu prisonnier d'un système qui le prive de la plus grande partie de son dynamisme et de son efficacité.

Les agents d'affaires sont unanimes à reconnaître que leur rôle les rend spontanément antipathiques aux travailleurs dont ils sont pourtant chargés de défendre les intérêts.

"Les ouvriers nous fuient comme la peste à notre arrivée sur un chantier, a déclaré l'un d'entre eux. Les agents d'affaires à leurs yeux ne sont que de simples collecteurs de cotisations, et le syndicat n'est qu'un "racket" pour leur arracher de l'argent".

Il sagit évidemment de préjugés grossiers qui dénaturent le rôle du syndicalisme dans la construction, mais il n'en demeure pas moins que le système est ainsi fait que le véritable rôle du syndicat échappe complètement aux travailleurs et que l'intégrité des dirigeants syndi-

caux est constamment remise en cause.

C'est tout le système qu'il faut réformer, a-t-on fait remarquer lors de la réunion spéciale convoquée pour étudier un projet de création d'un syndicat unique dans la construction à Montréal.

La presque totalité des travailleurs de la construction, a-t-on convenu au cours de la discussion n'ont jamais reçu la moindre éducation syndicale. Rares sont ceux qui perçoivent justement le rôle du syndicat et leur rôle dans le syndicat.

Comme les négociations dans ce secteur conduisent presque inévitablement à la signature de conventions qui seront par la suite étendues à toute l'industrie par le moyen d'un décret gouvernemental, les travailleurs demeurent sous l'impression que leurs salaires et autres conditions de travail sont fixés par le gouvernement et que le syndicat n'a rien à y voir.

Le mode de recrutement des membres est aussi en cause.

Un syndicat industriel pourrait rapidement doubler ses effectifs

A MONTREAL où l'industrie de la construction connaît un essor considérable, les syndicats de métiers, affiliés à la CSN comptent présentement un effectif d'environ 5,000 membres.

Il s'agit d'une augmentation d'environ 1,000 membres par rapport à l'année précédente. Cette hausse de l'effectif est attribuable à une intensification du recrutement par les organisateurs de la CSN sous la direction de M. Paul-Emile Petit.

Le syndicat numériquement le plus important est celui des menuisiers qui compte environ 2,000 membres. Vient ensuite

celui des journaliers-manoeuvres, 800 membres.

Les autres métiers suivants sont aussi groupés en syndicat : armature, briqueteurs, électriciens, marbre-tuile-terrazzo, millwrights, métal en feuilles, machinerie lourde, peintres, plombiers, plâtriers, soudeurs et latteurs mécaniques.

Il existe enfin un syndicat de "cadres" groupant les surintendants et les contremaîtres.

Tous ces syndicats sont regroupés dans un Conseil des métiers de la construction dont le président est M. William Léger.

Deux fédérations se sont fusionnées

DEUX autres fédérations professionnelles affiliées à la CSN viennent de se fusionner.

Il s'agit cette fois de la Fédération des travailleurs du bois ouvré, groupant environ 4,000 membres, qui se joindra à la Fédération des travailleurs du bâtiment du Canada qui en compte une vingtaine de mille.

On se rappelle que l'automne dernier la Fédération nationale du cuir et de la chaussure (3,000 membres) a renoncé à son identité pour former un secteur professionnel au sein de la Fédération nationale des travailleurs de l'industrie du vêtement.

C'est au cours de la fin de semaine du 23 janvier que les deux fédérations du bâtiment et du bois ouvré présidées respectivement par MM. P. J. Martel et F. X. Légaré ont donné suite à un projet de fusion dont il était question depuis plusieurs années. La décision a été prise par le "bureau fédéral" de chacun des deux organismes, réuni à Québec. Les congrès des deux fédérations devront cependant ratifier cette décision lorsqu'ils se réuniront conjointement à North Hatley, les 27, 28 et 29 mai prochain.

L'accord intervenu entre les deux fédérations prévoit la création de quatre sections au sein de la Fédération du bâtiment : construction, matériau de construction, bois ouvré et meuble.

Les employeurs se sont engagés par voie de conventions à n'embaucher que de la main-d'oeuvre syndiquée. Il arrive souvent que des travailleurs une fois engagés sur le chantier, doivent aller "se mettre en règle" avec le syndicat. Au lieu d'être une protection, le syndicat leur apparaît comme une agence de collection, une sorte de parasite qui vit à leurs dépens.

Les agents d'affaires, dans le système actuel, sont eux-mêmes placés dans un perpétuel conflit d'intérêts. Même si leur intégrité est totale, le régime de perception des cotisations syndicales laisse constamment planer des doutes sur leur conduite.

Il n'y a pas en effet, dans la construction, comme dans la plupart des autres industries, de retenue syndicale à la source faite par l'employeur (check off). Une grande partie du temps des agents d'affaires se consomme en la visite de chantiers dans le but de percevoir les contributions

mensuelles. Il arrive même que la sécurité d'emploi de tel agent d'affaires soit plus ou moins directement reliée au volume des cotisations qu'il aura pu recueillir.

Mais la plus grande lacune du syndicalisme dans la construction est encore son cloisonnement par métier. Les syndicats de métiers pouvaient se justifier à des périodes où les méthodes, les procédés et les matériaux connaissaient une certaine stabilité dans l'industrie de la construction.

Dans ce contexte nouveau, d'une industrie en évolution rapide, les syndicats de travailleurs de la construction doivent faire un effort spécial d'adaptation. Il y va de l'intérêt réel des travailleurs que les dirigeants syndicaux élargissent leurs horizons au-delà des frontières traditionnelles, qu'ils perçoivent les problèmes dans leur ensemble, et soient prêts à faire front commun.

La Régie des Alcools

Après deux mois de grève

● A mesure que le conflit se prolonge, le comité des secours spéciaux, dirigé par M. Jean-Louis Soucy, intensifie son activité afin de faire face à toutes les demandes.



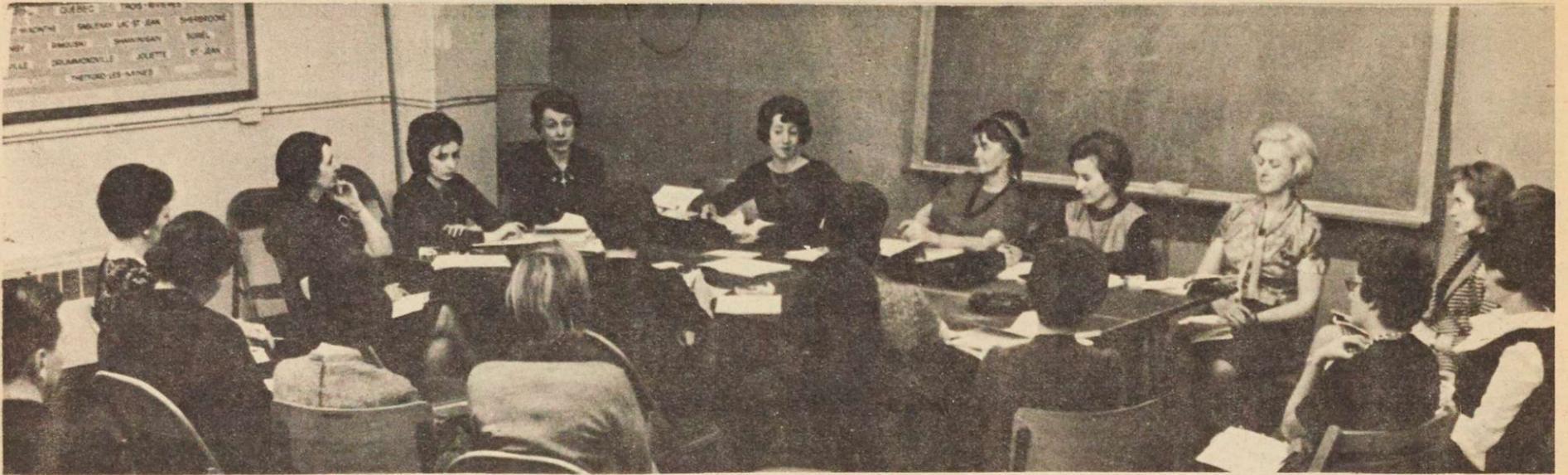
● Deux bandits se sont introduits dans les bureaux du syndicat où ils ont râflé à la pointe du revolver les quelque \$20,000 qui devaient être remis le lendemain, 22 janvier, aux grévistes. Ce hold-up odieux a retardé de quelques heures la distribution des secours de grève tandis que les dirigeants renflouaient la caisse.



● Quand on a les salaires minables payés par la Régie des Alcools (\$57 par semaine en moyenne), on ne s'étonne pas que les familles qui ont plusieurs bouches à nourrir soient démunies pour affronter un conflit de deux mois. Mais le syndicat multiplie les démarches pour assurer l'essentiel. Ci-contre une distribution de vivres.



● C'est pour protester contre l'attitude du premier ministre, M. Jean Lesage, qu'un millier de syndiqués sont venus appuyer leurs confrères de la Régie des Alcools en prenant part à une manifestation au centre de la métropole. Ils s'étaient donné rendez-vous au carré Phillips d'où ils ont défilé, par grand froid, en scandant leurs slogans.



Le nouveau comité féminin de la CSN a tenu sa première réunion

Le comité féminin de la CSN, qui a tenu sa première réunion les 9 et 10 janvier dernier à Montréal, a mis au point un programme d'éducation destiné aux travailleuses.

Il a été convenu entre autres qu'une journée d'étude sera organisée pour les femmes, syndiquées ou non, de la région de Québec, le 27 février prochain.

Cette journée d'étude abordera divers problèmes relatifs à la place de la femme dans le syndicalisme et dans la société.

Le comité féminin de la CSN, rappelons-le, a été relancé sur des bases différentes lors du dernier congrès général. Il se compose maintenant de deux membres par région, désignés par le directeur régional après

consultation des Conseils centraux. Le comité est présidé par Mlle Georgette Lachaine, vice-présidente de la CSN.

Six des huit régions de la CSN au Québec ont déjà désigné leurs représentants sur ce comité.

A cette première réunion de janvier, le comité féminin a en

outre étudié diverses résolutions portant sur le travail de la femme, qui seront incorporées au mémoire que la CSN présentera en mars au gouvernement provincial.

Ces résolutions touchent les modalités d'application du principe "à travail égal, salaire égal", les congés-maternité, la protection des droits de la fem-

me enceinte, le problème des garderies, ainsi que le travail de nuit pour la femme.

A son dernier congrès général en septembre 1964, la CSN demandait au gouvernement du Québec d'instituer une enquête sur le travail féminin. Cette requête n'a pas eu de suite.

Position privilégiée de la CSN au plan international

• A la réunion des conseillers en Education Ouvrière du BIT, à Genève en décembre dernier, quatre des participants: de gauche à droite, Herbert Tulatz, assistant-secrétaire général de la CISL; Truong Si Luu, directeur du Centre d'Education de la Confédération des Travailleurs du Viet-Nam (CISC); Leonid Kostin, assistant-directeur du Collège du Travail de Moscou (FSM) et Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Education de la CSN.



AU sein des organismes mondiaux, la CSN occupe une position privilégiée comme centrale canadienne dont les militants de langue française peuvent aussi facilement communiquer avec tous ceux qui peuvent se servir de la langue anglaise.

Telle est l'impression que le directeur du Service d'éducation de la CSN, M. Fernand Jolicoeur, a conservée de sa participation à la première réunion des conseillers du Bureau International du Travail (BIT) sur l'éducation ouvrière.

Dans de telles conférences, a dit M. Jolicoeur, les délégués de la CSN ont l'avantage de servir de liens entre de nombreuses délégations et peuvent ainsi jouer un rôle important dans les discussions.

En particulier auprès des délégations sud-américaines, africaines et asiatiques, notre mouvement jouit d'une influence qu'il se doit de concrétiser par toute l'aide qu'il peut accorder à ces organisations syndicales dépourvues de moyens efficaces d'action.

C'est du 7 au 18 décembre dernier, que s'est réuni pour la première fois, à Genève, un groupe de 24 spécialistes de l'Education ouvrière, invités par le Bureau international du travail à lui servir de conseillers permanents.

Trois questions étaient à l'ordre du jour:

1. — Examen des activités du BIT dans le domaine de l'Édu-

cation ouvrière et suggestions pour une action future, notamment en ce qui concerne l'aide technique aux pays en voie de développement;

2. — Matériel de l'enseignement pour l'éducation ouvrière et utilisation des moyens audiovisuels;

3. — Les jeunes et la vie syndicale.

Le groupe était constitué de cinq représentants de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens (à laquelle est affiliée la CSN), de quatre représentants de la Fédération Syndicale Mondiale (Communiste) et de quinze représentants de la Confédération Internationale des Syndicats Libres (à laquelle est affilié le Congrès du Travail du Canada). C'est monsieur Max Swerdlow, directeur du Service d'Education du CTC qui fut choisi président de la réunion.

Avant cette réunion à Genève, la CISC avait réuni ses représentants à Bruxelles, pour coordonner leur participation à la conférence. Ceux-ci en ont profité pour étudier en même temps le programme d'éducation de la CISC à travers le monde, particulièrement dans les pays en voie de développement.

Tant la CISC à Bruxelles que le BIT à Genève apprécient beaucoup la collaboration de la CSN à l'expansion du syncalisme dans le monde, surtout à la diffusion des meilleures techniques de formation syndicale.

Rencontre prévue

Pour les délégués sur les comités scolaires

LE SERVICE d'éducation de la CSN organise une rencontre à l'intention spéciale de tous les syndiqués qui sont membres d'une commission scolaire locale ou régionale ou d'un comité régional de planification scolaire (opération 55).

En annonçant la tenue de cette réunion spéciale, le directeur du Service d'éducation, M. Fernand Jolicoeur, a précisé qu'elle aura pour but d'élaborer "une politique commune à travers toute la province qui favorisera des réformes dans l'intérêt des travailleurs".

Cette rencontre, a-t-il ajouté, revêt une grande importance étant donné l'ampleur des réformes de l'éducation qui sont actuellement en cours dans notre province.

Les participants se sont donné rendez-vous à 9 heures a.m. au 155 est, boulevard Charest, à Québec.

Après avoir passé en revue les principaux problèmes rencontrés et déterminé un ordre d'urgence, ils s'appliquent à élaborer une politique commune de participation.

La journée sera clôturée par une rencontre avec un haut fonctionnaire du ministère de l'Éducation.

BLACK LAKE. — Un groupe de travailleurs, membres du Syndicat national des employés de la mine Lake Asbestos of Quebec Ltd, viennent de créer un précédent parmi les syndicats affiliés à la CSN, en fondant une caisse d'économie et de crédit.

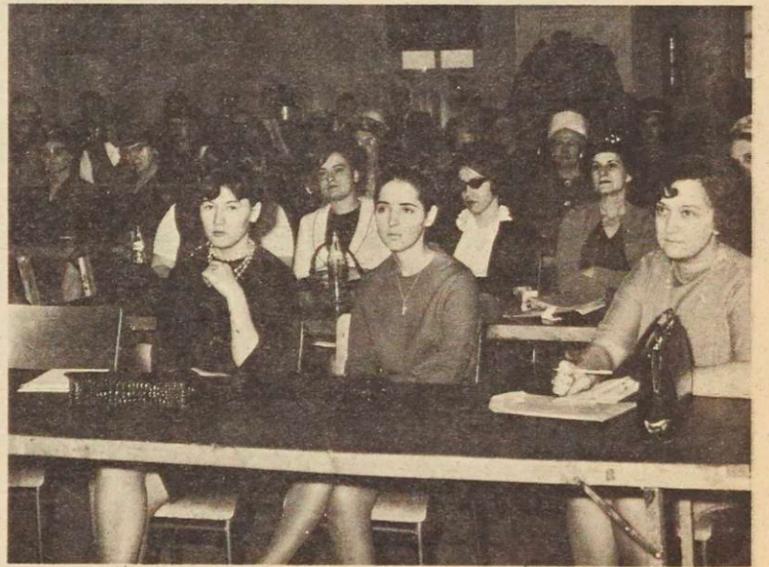
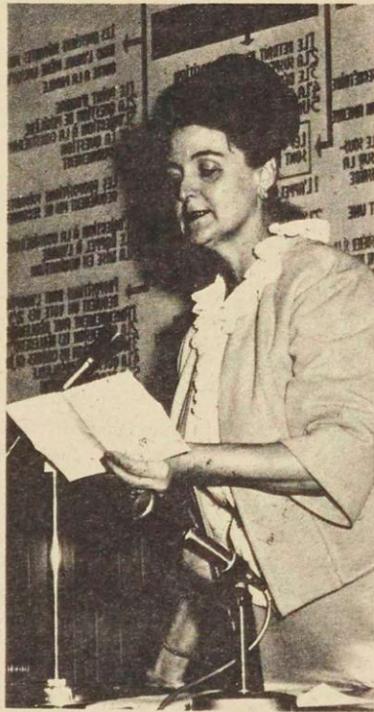
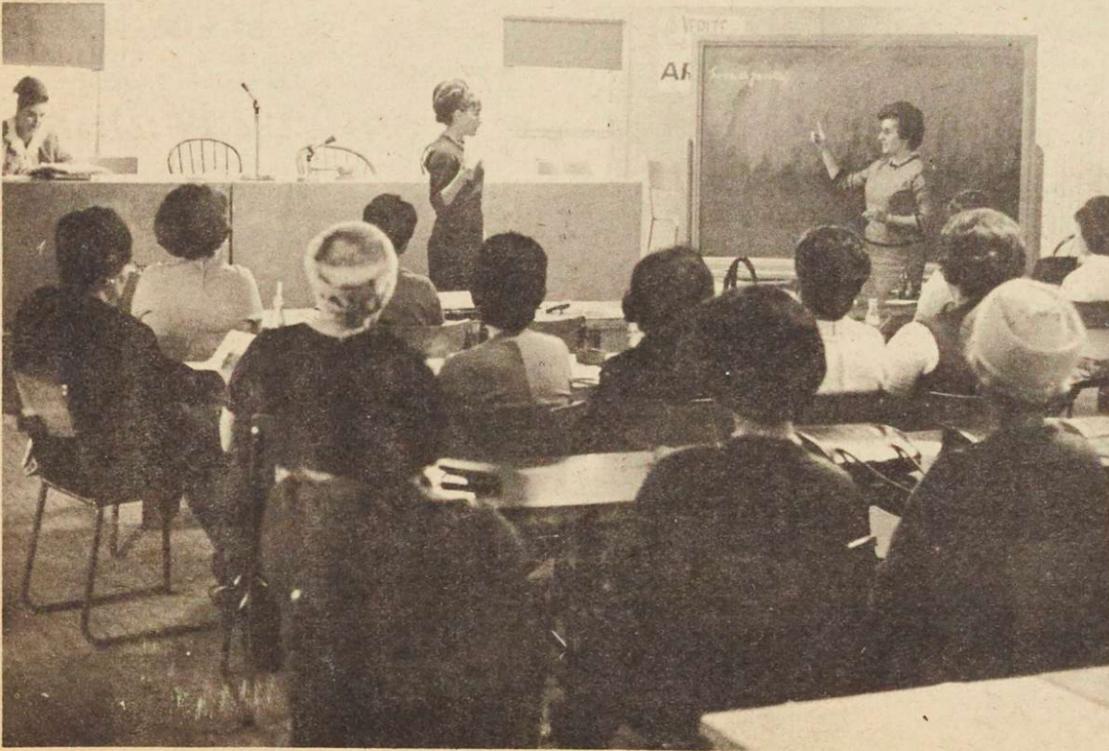
Cette caisse, dont M. Paul-Emile Sévigny est le principal instigateur ainsi que le premier président, a déjà suscité l'adhésion de 200 travailleurs sur un nombre d'environ 600.

L'initiative a été rendue possible grâce à la collaboration de la compagnie qui a consenti à déduire à la source les économies que les membres de la caisse désirent réaliser sur leur chèque de paie.

SHERBROOKE. — M. Florent Boisvert a été réélu président du Conseil central des syndicats nationaux de Sherbrooke, lors du premier congrès annuel de cet organisme qui s'est tenu les 12 et 13 décembre dernier. M. Boisvert, qui est attaché à la Fédération nationale des travailleurs de l'industrie du vêtement (CSN) à titre de conseiller; en est à son septième mandat.

Les autres membres de l'exécutif du Conseil central de Sherbrooke sont: MM. Edmond Delorme, vice-président, Oscar Fournier, secrétaire, et Roger Lacroix, trésorier.

Le métier de femme au travail n'est pas de tout repos



par Renee Geoffroy

LES femmes qui travaillent en emploi rémunéré ne mènent pas une vie de tout repos. La multiplicité des tâches qui leur incombent, tant sur le plan travail que sur le plan personnel et familial, les fait se heurter à des besoins et des problèmes auxquels elles doivent répondre sans cesse.

D'autre part, les structures syndicales, tout comme celles de la société d'ailleurs, laissant peu de place aux femmes pour s'exprimer et s'engager concrètement dans l'action, il n'est pas étonnant de constater le peu d'intérêt des travailleuses pour le syndicalisme.

La Fédération nationale du Textile, consciente que les femmes avaient trop souvent été, dans le passé, les oubliées du syndicalisme, consciente aussi de leur force de plus en plus grande dans l'effectif ouvrier, avait favorisé, l'an dernier, des rencontres-pilotes chez les responsables de l'éducation des différentes usines de textile.

Ces essais prouvèrent que les femmes, mises en confiance pour s'exprimer librement, avaient beaucoup à dire et pouvaient devenir des militantes dynamiques.

Afin de continuer les expériences commencées, cette Fédération vota, lors de son dernier congrès, un entier appui à un programme d'éducation pour les travailleuses de cette industrie.

La première de ces rencontres pour l'année 1965 fut tenue le 23 janvier à St-Hyacinthe. Elle groupa quelque 55 femmes et une dizaine d'hommes, tous

officiers de syndicats, qui purent à loisir débattre les sujets soulevés par les travailleuses.

La première partie de la journée du 23, fut consacrée aux réactions nombreuses et virulentes des femmes qui, après avoir visionné "Caroline", film qui souligne l'expérience de travail au Bell Téléphone d'une jeune femme mariée, donnèrent leurs opinions en faisant un parallèle avec leur vie de travail en usine.

A un moment, une participante résuma la pensée de toutes les autres: "Quand on travaille à la Dominion Textile, on n'a pas le temps de rêver sur l'ouvrage comme Caroline le fait."

On souligna les nombreux problèmes qu'amène le travail en usine; la fatigue et l'énerverment; la vitesse du travail qui force les femmes à faire trop souvent les tâches des hommes comme celle de soulever des poids de 30 à 85 livres. On parla du bonheur. Peut-on être heureuse à l'usine? Oui, ont-elles dit, si l'on obtient ce pourquoi l'on travaille; payer l'instruction des enfants, un meilleur moral, réussir à mettre de l'argent de côté, arriver simplement à joindre les deux bouts. Il fut souligné que très souvent le travail de la femme enlève de l'initiative au mari qui se fie au deuxième salaire. Pour d'autres, une plus grande indépendance de la femme peut créer des frictions chez le couple. Mais, comme le soulignait une des femmes: "Quand on rapporte un salaire à la maison, on a le droit de dire son mot sur tout."

Ces problèmes soulevés par les travailleuses furent étudiés plus à fond en petits groupes dans l'après-midi, où les femmes se demandèrent pourquoi elles travaillaient en usine, si ce travail était un épanouissement et si les hommes acceptaient le travail à l'extérieur des femmes.

Il ressort de la discussion que plus de 95% des femmes travaillent d'abord pour des raisons économiques. Que si cet aspect ne jouait pas, elles ne travailleraient pas en usine. Pour elles, il y a toute une différence entre travailler à l'usine et travailler ailleurs. Pourquoi vont-elles à l'usine? Parce que cela ne demande pas une longue préparation, beaucoup de culture ou de grandes connaissances. Aussi, parce que les femmes mariées, qui ont laissé l'usine au moment de leur mariage et reviennent quelques années plus tard, trouvent plus facile de s'intégrer à un milieu qu'elles connaissent déjà.

Les femmes font la différence entre le travail à l'usine qui, selon elles, n'offre aucune possibilité d'épanouissement culturel et un autre travail à l'extérieur qui a plus de chance d'en offrir. Sauf peut-être pour celles qui font partie des exécutifs de syndicats ou qui ont des responsabilités précises dans le syndicalisme. Elles étaient cinq ou six qui témoignèrent que c'est par l'action syndicale qu'elles ont compris le sens des mots responsabilité et solidarité; que le fait de s'occuper des problèmes des autres, comme les griefs, etc. leur avait appris une quantité de choses

auxquelles elles ne s'étaient jamais intéressées auparavant.

Le milieu, les compagnes de travail ont aussi une grande importance. Les participantes comprenaient difficilement que la Caroline du film sente si peu le besoin de communiquer et de vivre étroitement avec les femmes qui travaillaient avec elle.

Enfin, le problème de la non-participation des travailleuses à l'action syndicale fut discuté. Les raisons? Un manque de solidarité entre les femmes, la peur de se voir ridiculiser aux réunions comme cela s'est souvent produit; le peu de place que le syndicat accorde aux femmes; l'ignorance que le syndicat peut les protéger.

Enfin, les travailleuses ont cherché ensemble des moyens concrets de travail dans les usines, moyens pour aider les femmes à mieux connaître leurs problèmes et le syndicalisme.

Deux propositions votées à l'unanimité vinrent clore cette rencontre. Un télégramme fut envoyé au ministre du Travail lui demandant de faire suite à la demande de la CSN d'une enquête sur le travail des femmes. Un vote de félicitations à la Fédération nationale du Textile pour sa compréhension des problèmes des travailleuses et la mise sur pied d'initiatives comme ces journées d'étude.

La prochaine rencontre touchera le côté professionnel du travail des femmes, l'automatisation, préparation au métier, etc. Le Bulletin "Information du Textile" servira de liaison entre les rencontres.

Un intérêt jusqu'à 547% !

OTTAWA. — La loi devrait déclarer illégal ce mode particulier d'achat à crédit que l'on désigne sous le nom de "plan budgétaire permanent", a déclaré M. André Laurin, responsable du service du budget familial de la CSN, devant le comité mixte du Sénat sur le crédit à la consommation.

Il a expliqué que ces "plans budgétaires", tout en laissant croire qu'ils ne coûtent qu'une bagatelle, comportent en réalité un taux d'intérêt variant de 18 à 547% (sic!).

M. Laurin a longuement démontré le bien-fondé de son affirmation, à première vue incroyable, par un calcul rigoureusement exact.

On prétend que le taux d'intérêt est de 18%. Nous

Les plans budgétaires permanents devraient être déclarés illégaux

savons par contre que la moyenne de l'intérêt payé par l'acheteur varie de 30 à 40%, ce qui réduit sensiblement le pouvoir d'achat du consommateur, a dit M. Laurin.

Les plans budgétaires permanents, a-t-il expliqué, ont ceci de particulier que le taux d'intérêt réel dépend de la date à laquelle l'achat est fait. En effet un intérêt de 1.5% est chargé sur la somme due le dernier jour de chaque mois.

Ainsi pour le mois de jan-

vier par exemple, un achat de \$500 entraînera une charge de \$7.50 sous forme d'intérêt. Comme cette somme sera toujours la même quelle que soit la date de l'achat, le taux d'intérêt s'accroît de jour en jour à mesure qu'approche la fin du mois.

Un achat fait le premier janvier coûte 18% d'intérêt. Si cet achat est fait au 5 janvier, l'intérêt grimpe à 22%; au 15 janvier, il a atteint 36%, et 66% au 20 janvier.

A la limite, soit le 30 janvier, tout achat entraîne un intérêt de 547%!

M. Laurin souligne en outre que certains marchands conçoivent leur publicité de manière à inciter la ménagère à acheter ses "spéciaux" de fin de mois.

Le rapport du service du budget familial de la CSN cite ensuite longuement une intervention du sénateur Croll telle que rapportée dans le "Hansard" du premier novembre 1962 au

sujet des plans budgétaires permanents:

"Il y a quelque temps, déclarait le sénateur, je me suis plaint de cette situation auprès du département de crédit de Simpsons-Sears.

"Le sous-directeur de ce département m'a assuré que leur magasin ne recourait pas à de telles pratiques qui, a-t-il convenu, seraient malhonnêtes.

"Je lui ai expliqué que Simpsons-Sears recourait à de telles pratiques et il m'a adressé au directeur du département de crédit. Celui-ci m'a répondu que c'était là une pratique commerciale répandue à travers le Canada et qu'il n'y pouvait rien".

La campagne du budget familial à Mtl

LANCEE, il y a deux ans, la campagne d'assainissement des finances familiales de la CSN, qui a connu un succès extraordinaire en diverses régions de la province: Shawinigan, Saguenay-Lac-St-Jean, Hull, vient enfin d'atteindre Montréal.

Cette campagne qui repose sur l'organisation de cours à l'intention des foyers est dirigée, à Montréal, par M. Maurice Plourde, responsable de ce service auprès du comité d'éducation du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal. M. Plourde, qui est membre du

Syndicat des employés de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, sera secondé dans sa tâche par M. André Laurin, responsable national du Service du budget familial de la CSN, et par une équipe de moniteurs spécialement formés.

Les cours sont donnés dans trois paroisses de la région métropolitaine (St-Antoine-Marie-Claret, responsable: Mme Denis Décelles; St-Louis-de-France, responsable: Mlle Gracieuse Landry; école St-Joseph, à St-Hubert, responsable: M. Marcel Liberté).



● C'est au cours d'une conférence de presse, présidée par M. Marcel Pepin, secrétaire général de la CSN, que le Comité d'éducation du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal a fait connaître ses projets d'étendre à la région métropolitaine la campagne d'assainissement des finances familiales qui a connu un très vif succès dans plusieurs régions de la province. De gauche à droite: MM. Maurice Plourde, qui dirige cette campagne à Montréal, André Laurin, responsable national du Service du budget familial de la CSN, Marcel Pepin, et Robert Sauvé, directeur régional.

A noter aussi que les Copains de St-Henri, une organisation de jeunes qui s'emploie à venir en aide aux familles défavorisées, ont suivi l'entraînement de moniteurs et organisé trois séries de cours pour les familles du quartier.

Cours gratuits

Les cours sont destinés au public en général, et non aux seuls membres de la CSN. Ils sont absolument gratuits. Les responsables de cette campagne ont cependant tenu à préciser qu'il leur serait impossible, étant donné l'ampleur de la tâche dans une région aussi peuplée que Montréal d'organiser ce qu'on a appelé ailleurs le "service de dépannage".

Seules les familles qui s'inscrivent aux cours pourront se prévaloir des avantages d'une aide directe de la part des moniteurs dans la préparation de leur budget ou la remise à flot de leurs finances familiales.

La campagne d'assainissement de la CSN, loin d'être un feu de paille, comme certains pouvaient le craindre, connaît, deux ans après son lancement une extension extraordinaire.

En dépit des difficultés et, parfois même, le manque de collaboration, plus de 700 moniteurs sont actuellement à l'oeuvre dans toute la province — dont 19 à Montréal, a révélé M. André Laurin.

Quelque 70 autres suivent un entraînement qui comporte plus de 60 heures de cours et de travaux pratiques.

Les résultats de cette campagne sont-ils durables? M. Laurin répond là-dessus, à titre de simple indice, qu'une enquête aux greffes de Jonquière, Roberval et Alma a révélé que 90% des familles qui se sont inscrites aux dépôts volontaires sur les conseils des moniteurs de la CSN ont respecté leurs engagements.

Dans certaines régions de la province, l'action de la CSN se prolonge grâce à la formation d'un "comité coopératif financier" mis sur pied avec la collaboration de divers organismes: caisses populaires, sociétés de réhabilitation des alcooliques, mouvements d'action catholique, sociétés de bienfaisance, etc.

Shawinigan et Ste-Anne

De tels comités existent déjà à Shawinigan ainsi qu'à Ste-Anne de la Pocatière, tandis qu'à Sherbrooke, Alma et Kénoyami, un noyau identique est en voie de formation.

M. Laurin souligne que le magazine américain "Consumers Report" s'intéresse au travail du Service du budget familial de la CSN et fait enquête sur ses réalisations. D'autre part un organisme de langue anglaise, le Y.M.C.A., a sollicité l'autorisation de traduire la documentation offerte par ce service.

Les abus dans le secteur de l'auto

OTTAWA. — C'est dans le domaine de l'achat des automobiles que les abus du crédit sont les plus flagrants, a soutenu M. André Laurin, devant le comité mixte du Sénat sur le crédit à la consommation.

Le responsable du service du budget familial de la CSN a poursuivi que les scandales y sont si nombreux que "nous ne pouvons comprendre pourquoi le législateur hésite à agir".

Parmi les abus, M. Laurin a mentionné: ● le fait que l'on pénalise l'acheteur qui désire rembourser sa dette avant échéance en lui imposant des "frais administratifs" qui sont en réalité un intérêt dissimulé; ● le fait que le débiteur demeure responsable du solde fi-

nal, même après la saisie de la voiture, ainsi que des frais de réparation parfois plus élevés que la valeur du véhicule;

● à défaut de paiement, le débiteur demeure responsable des réparations que fera le garagiste, du solde sur son compte et même du contrat du deuxième acheteur.

M. Laurin cite en entier un article tiré d'un contrat d'achat soumis par une société de prêt.

Il enchaîne en soulignant que des rapports judiciaires ont déjà porté le jugement suivant sur cet article:

"Même s'il s'agit d'une clause draconienne, exorbitante du droit commun, injuste et abusive, elle n'est pas illégale, ou contraire à l'ordre public ou aux bonnes moeurs".

Le "Guide du consommateur"

AVIS AUX SYNDICATS

UNE brochure de 24 pages, portant le titre de "Guide du consommateur", préparée sous les soins du Service du budget familial de la CSN, a connu un succès éclatant dès sa parution puisque plus de 15,000 exemplaires ont déjà été distribués.

Le "Guide du consommateur" n'est distribué que par l'intermédiaire des syndicats affiliés à la CSN qui en font l'achat par quantité afin de répondre aux demandes de leurs membres.

M. Laurin rappelle à tous les syndicats qui ne l'ont pas déjà fait qu'ils peuvent se procurer cette brochure en s'adressant au: Service du budget familial, 155 est, boul. Charest, Québec.

POURQUOI ?



les ouvriers du Québec s'opposent au travail du dimanche

LES travailleurs du Québec attachent une importance capitale au repos dominical et s'opposent donc au travail du dimanche dans l'industrie des pâtes et papiers.

La CSN est la seule centrale syndicale à faire écho à cette opposition des travailleurs.

Dans son mémoire devant la commission d'enquête sur le travail du dimanche, la CSN fait ressortir quelques-unes des valeurs que représente pour l'ouvrier l'observance du dimanche.

1 — Droit d'honorer Dieu selon la juste exigence de la liberté de conscience :

La Déclaration universelle des droits de l'homme affirme le droit de toute personne à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Ce droit implique, comme le précise l'article 18, "la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seul ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites".

C'est ce droit qu'ont voulu effectivement protéger les gouvernements fédéral et provincial par leur législation sur l'observance du dimanche auquel les différentes religions chré-

tiennes tiennent encore comme à quelque chose d'essentiel.

Ce n'est pas sans raison que le repos dominical est intimement associé à la sanctification du jour du Seigneur. Il est nécessaire que le travailleur soit suffisamment dégagé de son labeur pour s'adonner adéquatement à l'accomplissement de ses devoirs religieux.

2 — Droit à la vie familiale :

Le travail du dimanche affecte également la vie familiale. Il est tout à fait légitime que le travailleur puisse se retrouver parmi les siens et y exercer son rôle. Déjà certaines pratiques, telles les trois équipes rotatives, empêchent le père d'être présent au moment où

les autres membres de la famille se retrouvent au foyer. Quand il travaille de 4 heures de l'après-midi à minuit, il lui est pratiquement impossible de rencontrer ses enfants durant la période scolaire.

La situation devient encore plus grave s'il doit travailler le dimanche. C'est toute la fin de semaine qui est compromise. L'absence du père bouleverse la vie familiale : la mère s'accommode mal de ces situations qui engendrent frustrations et insécurité ; les enfants sont privés d'une présence nécessaire à leur développement normal.

Sans prétendre que l'interdiction du travail du dimanche soit suffisante pour sauver la famille des maux qui la menacent, il est permis de penser que le fait de céder devant de telles mesures qui, prises séparément, ne sont ni déterminantes ni néfastes, aboutit à une situation d'ensemble intolérable.

3 — Droit à la vie sociale :

Le repos dominical représente une valeur de civilisation. Les hommes ont tôt reconnu qu'il leur était nécessaire de cesser, à intervalles réguliers, leur dur labeur quotidien pour restaurer leurs forces et se procurer une détente nécessaire.

Il est frappant de constater que, partout et toujours, les hommes ont cherché à prendre ces mêmes repos ensemble au même moment.

Un tel rythme de vie sociale répond à un besoin profond de se rencontrer et de communiquer entre eux dans le loisir. De tout temps ces périodes ont

favorisé une vie sociale plus intense et contribué à resserrer les liens entre les hommes.

Même si celui qui travaille le dimanche peut jouir d'une égale période de repos sur semaine, il ne peut être question de compensation réelle sous ce rapport.

Le mémoire de la CSN souligne enfin que le problème du repos hebdomadaire n'est pas exclusif au Québec.

Dès 1921 la Conférence internationale du travail adoptait une convention prévoyant que "la période de repos hebdomadaire sera, autant que possible, accordée en même temps à toutes les personnes d'un même établissement et qu'elle coïncidera avec le jour de la semaine reconnu jour de repos par la tradition et les usages du pays ou de la région".

Toute dérogation à cette loi générale devrait être sérieusement motivée, ce qui ne semble pas être le cas de la demande formulée par l'industrie des pâtes et papiers au Québec.

Selon la CSN et la FNTPP :

L'industrie des pâtes et papiers n'a pas réussi à prouver la nécessité de la production continue

LES syndicats de travailleurs des pâtes et papiers, affiliés à la CSN, ont réitéré leur opposition au travail du dimanche dans cette industrie au Québec.

Dans un mémoire conjoint, la CSN et la Fédération nationale des travailleurs des pâtes et papiers ont souligné que les compagnies, qui réclament des modifications à la Loi de l'observance du dimanche, n'ont pas réussi à prouver de façon satisfaisante la "nécessité" de tels changements.

Témoignant devant la commission royale d'enquête instituée par le gouvernement du Québec, les porte-parole syndicaux ont soutenu que le fardeau de la démonstration appartenait aux sociétés qui réclament l'amendement de la présente législation.

Les producteurs de papier avancent que seule la production "continue" sept jours par semaine, leur permettra d'affronter la concurrence des autres pays et même celle des autres provinces du Canada.

"Après avoir examiné attentivement les mémoires des compagnies, lit-on dans le mémoire de la CSN, nous en arrivons à la conclusion que celles-ci n'ont pas réussi à démontrer la "nécessité économique" du travail du dimanche."

La CSN maintient donc ses positions antérieures sur le sujet, s'oppose aux demandes des compagnies et exige que des mesures appropriées soient prises pour faire cesser tout travail le dimanche qui n'est pas absolument nécessaire.

Les syndicats affiliés à la CSN sont pratiquement les seuls à s'opposer à la production continue dans l'industrie des pâtes et papiers. Les unions américaines, trahissant un sentiment

largement répandu parmi leurs membres au Québec, se sont rangées du côté des compagnies pour demander un changement à la loi actuelle.

Ce que l'industrie des pâtes et papiers n'a pas réussi à démontrer :

Le travail du dimanche ne peut être prohibé totalement, reconnaît le mémoire de la CSN à la commission d'enquête chargée d'étudier la demande de l'industrie des pâtes et papiers.

Il existe même certaines conditions qui rendent un tel travail nécessaire. Notre législation d'ailleurs le permet dans les cas "d'urgence ou de nécessité".

Les compagnies soutiennent que la production continue est devenue une "nécessité économique" dans leur cas et qu'il s'agit là d'une mesure indispensable pour affronter la concurrence des autres pays et même des autres provinces du Canada.

Après avoir fait l'examen des mémoires présentés par les pro-

ducteurs, la CSN affirme que les arguments évoqués sont insuffisants pour justifier un changement à la loi actuelle.

Les sociétés prétendent que la capacité de production augmenterait d'un sixième grâce au travail du dimanche. La CSN déclare ne pas partager cet optimisme des producteurs et souligne que la loi universelle des rendements décroissants s'applique aussi à l'industrie des pâtes et papiers. Certes la production continue augmenterait la

capacité de production — mais dans une proportion inférieure à un sixième.

Les conséquences de cette augmentation de la capacité de production se traduiraient pour les travailleurs par des risques accrus de chômage périodique. En effet, on peut imaginer que les entreprises auront intérêt à utiliser la capacité de production additionnelle seulement dans les périodes de pointe, quitte à réduire leur production dans les périodes de faible demande. En plus de sacrifier un jour de repos en commun, les travailleurs devraient envisager les difficultés et ennuis qui découleraient de cette pratique.

Les sociétés soutiennent que le coût moyen de production serait réduit par le travail du dimanche. La CSN souligne que, dans la mesure où la demande ne dépasse pas la capacité de production des usines basée sur six jours — comme c'est le cas présentement — le travail du dimanche n'entraînerait aucune diminution de frais fixes. Quant aux frais variables, l'industrie devrait envisager une augmentation sensible, comme c'est le cas en Colombie-Britannique où il lui faut payer temps et demi à ceux qui travaillent le dimanche.

En ce qui touche la concurrence extérieure, la CSN note qu'il n'est pas certain que le travail du dimanche améliore de façon significative la position concurrentielle de l'industrie québécoise. Il ne s'agit là que d'une mesure de portée limitée laquelle, une fois mise en application, n'est pas susceptible de développements additionnels. Avant de prendre une décision de cette nature, le Québec doit connaître les autres facteurs sur lesquels il peut agir. Il y aurait lieu de se demander si les avantages découlant de la production continue ne pourraient être obtenus autrement.

Nous sommes trahis par nos propres dirigeants !

— nous disent des membres des unions américaines

NOUS avons été trahis par nos dirigeants, déplorent amèrement certains groupes de travailleurs du Québec qui ne cachent pas leur déception devant l'attitude prise par les unions américaines devant la commission d'enquête sur le travail du dimanche dans l'industrie des pâtes et papiers.

Les mémoires des unions américaines évaluent étrangement les arguments soumis par les compagnies elles-mêmes.

Un dirigeant d'une union américaine s'en est même pris à la CSN en l'accusant de retarder le travail de la commission d'enquête et de ne pas tenir compte des "problèmes de l'industrie".

Ce à quoi le président général de la CSN, M. Jean Marchand, répondit que le mouvement qu'il représentait n'avait reçu

aucun mandat pour défendre les intérêts des sociétés productrices de papier, mais que la CSN avait à cœur de faire valoir les aspirations des travailleurs en cause.

Lors de la présentation du mémoire de la CSN, à Montréal, un groupe de travailleurs des Trois-Rivières avaient pris place dans l'assistance.

À la fin de la séance ils n'ont pas caché leur sentiment d'avoir été trahis par leurs dirigeants qui n'ont tenu aucun compte de leur point de vue.

Le mémoire des unions américaines, ont-ils soutenu, ne reflète nullement les aspirations profondes des travailleurs du Québec. Dans certains cas il venait en contradiction flagrante avec les résolutions adoptées par l'assemblée générale de plusieurs "locaux" à travers la province.

par
Clément Trudel

45% des citoyens de Québec sont mal logés



RAVIVÉE par l'annonce d'un symposium sur la question du logement à Montréal, la controverse sur les taudis de Québec reprend sur un ton assez cassant.

Le président de la commission d'enquête sur le logement, M. Jean-Marie Martin, ancien doyen des sciences sociales de Laval, laisse entendre que le Conseil de ville de Québec avait demandé cette enquête comme "façon d'endormir le public" et que l'enquête n'a mené à rien de concret parce que l'on s'est dépêché de l'oublier.

Le maire Wilfrid Hamel rétorque qu'il ne faut pas rêver tout haut et invite M. Martin à "terminer son rapport".

En attendant, 45% des 180,000 citoyens de Québec vivent dans un habitat que la commission Martin — dont le travail a duré cinq ans — juge "inadéquat". Depuis la parution de la dernière tranche du rapport Martin, en 1963, la situation ne peut que s'être détériorée, ajoute M. Martin.

Pas un secteur de la ville de Québec n'échappe à cette plaie des logis insalubres, bien que les zones les plus touchées se trouvent en bordure du cap Diamant. Périodiquement, l'attention du public est attirée par des pages entières que publient les journaux quotidiens de Québec: "les taudis appellent au secours", "urgence de réaménagement de coins affreux", etc.

L'an dernier encore, les élèves

des Beaux-Arts ont fait porter leurs travaux pratiques sur la rénovation urbaine, exposant même des maquettes de ce que pourraient devenir les secteurs de l'Alverne, de Notre-Dame-de-Pitié et de Stadacona.

Rien n'y fait. Quelques résolutions timides partent du Conseil de ville pour l'utilisation plus poussée de la Loi nationale de l'habitation et la construction de logis à prix modique. Le fouillis de

l'aire no 3 (secteur qui fait face au Parlement de Québec) donne une idée de la spéculation qui peut jouer lorsqu'il s'agit de construire des hôtels ou immeubles à bureaux.

Il y a bien quelques nouvelles conciergeries mais dès octobre 1963, Me Gaston Massie, au nom de la Commission des Loyers du Québec, affirmait sans détour: "le fonctionnaire, l'ouvrier et le journalier — à Québec — ne peuvent en aucune façon se loger dans les conciergeries, vu que les loyers demandés dépassent de beaucoup les loyers que pourraient payer les locataires de cette catégorie".

Et si ce n'est pas le prix qui est trop élevé, c'est le logis qui est trop étroit "pour y loger convenablement sa famille; les citoyens de classe moyenne, qui sont obligés de quitter le logement qu'ils occupent présentement, doivent se loger dans des logements inconfortables ou dans des édifices neufs à un prix qui souvent dépasse le budget familial".

On tourne en rond à Québec lorsqu'il s'agit de rénovation urbaine. Le travail discret des Chantiers et de leur "maison-présence", rue Sous-le-Cap, ne saurait mener

à une prise de conscience globale du problème; honnêtement, il faut avouer que les Chantiers, organisation de bénévoles, ne visent pas tant à "peinturer" qu'à prendre contact avec les habitants des taudis, avec les économiquement faibles, et à s'en faire des amis.

RAD-I Inc. est une autre association à but non lucratif. R pour rénovation, A pour aménagement et D pour développement de l'aire no 1.

Le rapport Martin, dont on parle beaucoup mais dont personne n'a encore bénéficié concrètement parce que les autorités n'y ont pas donné suite, divisait la ville en 15 zones ou aires. L'aire no 1, celle qui devait avoir la priorité, est encore ce qu'elle était lorsque l'enquête débuta en 1959; seul changement, le percement du boulevard Charest où l'on peut maintenant circuler en examinant une série de "fonds de cours" (le rapport Martin suggérait à la ville d'y prolonger la zone d'activité économique du quartier St-Roch).

RAD-I, par son président, a fait parvenir en janvier une lettre au maire et aux seize échevins: "le temps presse et c'est bien triste de voir souffrir inutilement des gens comme nous"; la lettre revient sur la nécessité de "coordonner les efforts bénévoles de notre population et d'établir et faire adopter par vous une législation adéquate afin d'enrayer ce mal des taudis une fois pour toutes". C'est au moins optimiste.

Chaque hiver, la publicité se fait d'elle-même autour des "cambuses" où de jeunes enfants meurent de malnutrition ou de mauvais soins. En janvier 1964, par exemple, un gros propriétaire de la rue Marie-de-l'Incarnation était poursuivi (quatrième fois) pour infraction aux règlements de construction et d'hygiène; la "cause" n'a pas abouti.

En décembre de la même année, le public s'est ému parce qu'un bambin est mort de "malnutrition" dans une maison de la rue Franklin. Les journalistes qui ont visité ce logis le trouvaient insalubre; le rapport du Service de Santé parlait d'une "maison mal entretenue". Et puis, l'attention s'est portée sur un autre fait divers...

Seules trois maisons ont été démolies en 1964 parce qu'elles constituaient un danger public (cheminée branlante au coût excessif de réparations, d'ailleurs refusées par le Service des bâtisses). Au service de santé de la ville, l'on nous cite le paragraphe 46 de l'Hygiène publique pour rappeler que l'autorité sanitaire ne peut expulser les occupants mais seulement mettre en demeure et l'occupant et le propriétaire de supprimer la cause de l'infraction... et de revenir plus tard.

"C'est inhabitable", disait avec force un échevin en remettant au maire Hamel une série de photos de taudis — qui existent encore. C'est inhabitable mais la coordination ne se fait que très rarement pour l'élimination de ces taudis: Service de prévention des incendies, Service d'inspection des bâtisses, Service de Santé, Contentieux, propriétaire et locataires, ça fait bien du monde à contenter avant d'en venir à la solution extrême. Le problème du relogement des personnes déplacées, voilà qui semble faire peur aux autorités de la ville de Québec. A part ça, tout va très bien, le maire ne démandant pas de "son" problème, celui de la disparition des passages à niveau et de l'élimination de la pauvreté!

jouter de multiples études sur la conservation ou la restauration du Vieux Québec; il y a maintenant un "arrondissement historique" du Vieux Québec mais on peut dire que bien peu de choses sont faites (restauration de l'hôtel Chevalier, de la maison Murray et projet de restauration de la Place Royale, dans le quartier du port).

— En 1963, coup sur coup, la Commission d'aménagement de Québec — création de la Province — fait rapport sur l'aménagement d'une cité parlementaire et la rénovation du secteur qui fait face au Parlement (l'aire no 3); un mois après, en octobre, la Commission des loyers fait aussi rapport sur les besoins futurs en logis à Québec. D'ici à 1981, il faudrait réparer ou remplacer 14,900 logis et en construire 20,300 nouveaux!

— A ces mémoires viennent s'a-

L'auteur de cet article est vice-président du Conseil central des syndicats nationaux de Québec. Journaliste au "Soleil", il est aussi président du Syndicat des journalistes de Québec et occupe au sein de l'Alliance canadienne des syndicats de journalistes la fonction de secrétaire.

● MEME DANS LES BEAUX QUARTIERS: le quartier Montcalm, à Québec, est l'un des plus sains, quant à l'habitat; il reste toutefois des secteurs d'habitat inadéquat, telle cette ruelle de service derrière l'église Notre-Dame du Chemin.



Face à une situation lamentable une impression de désespérante inactivité

DE 1951 à 1963, à Québec, il ne s'est pas construit de logements de six pièces ou plus. Les 1200 mètres de famille soumises à une enquête sur le logement se préoccupent de la santé de leurs enfants et, en général, le revenu moyen est trop bas pour permettre au salarié et à sa famille d'occuper un logement aussi grand que le demanderait le nombre d'enfants.

En 20 ans, selon le rapport officiel de la Commission des loyers (1963), il faudrait à Québec 35,000 nouveaux logements, dont 10,000 "grands logements" (six pièces ou plus). Cet estimé est basé sur les besoins réels de la population et non sur le revenu du citoyen moyen.

Il y a environ 45,000 logements à Québec pour 180,000 habitants et (en 1963) 82% des ménages ne peuvent payer \$67.50 de loyer par mois si on leur alloue 15% du budget à ce poste; près de la moitié des ménages (45%) ne peuvent payer \$45.00 par mois.

La Commission Martin retient l'hypothèse "assez difficile à justifier dans le cas des familles" de 25% du budget consacré au coût

du loyer; ainsi, 30% des ménages ne peuvent payer \$62.50 par mois, 45% ne peuvent payer un loyer mensuel de \$75.00 et 64% ne peuvent payer \$87.50 tandis que 82% des familles, à Québec même, ne parviendraient pas à payer un loyer de \$112.50.

"Ce n'est donc qu'en affectant à leur logement le quart de leur revenu que les ménages québécois peuvent avoir un logement chauffé correspondant à leurs moyens financiers", dit le rapport de la Commission des loyers. "Cette assertion n'est exacte que si les locataires ont un revenu identique à celui des propriétaires, ce qui constitue un postulat sans doute peu réaliste. De plus... rien n'assure que le logement ainsi obtenu soit de grandeur suffisante pour les besoins du ménage".

Environ 40% des ménages doivent accepter des logis dont le coût est au-dessus de leur budget normal, sans que ce logement corresponde entièrement à leurs besoins (à Québec, 42% seulement des logements chauffés sont loués à \$67.50 ou moins par mois).

La commission Martin affirme

que 45% des familles vivent sur 41% du territoire où l'habitat est "inadéquat" et souligne la densité extraordinaire de la population en certains secteurs (146 personnes l'acre, alors que les urbanistes acceptent en général un maximum de 45 personnes l'acre).

Qu'entend la commission Martin par une zone d'habitat inadéquat? (Voir page 173 du tome III du rapport). Des zones "plus ou moins impropres, dans leur état actuel, à l'habitat humain, et qui ont besoin d'être partiellement au moins, rénovées ou réaménagées, selon le cas... Il n'y a pas que le logis inacceptable qui rende un habitat inadéquat; beaucoup de facteurs y contribuent, tels que le bruit, la circulation, les odeurs et les fumées industrielles, les cours d'eau malsains, etc". Ainsi, certains quartiers peuvent ne pas convenir aux familles avec enfants et d'autres sont "à déconseiller pour logement d'adultes seulement".

Les zones d'habitat de qualité moyenne, toujours selon le rapport, couvrent 22% de tout le territoire de la ville; 37% du territoire comptait, en 1963, comme zones d'habitat adéquat mais le président Jean-Marie Martin fit remarquer, il y a un mois, que ces proportions peuvent avoir changé à cause de l'inertie des autorités municipales.

"Il ne faut pas espérer faire le moindre progrès tant et aussi longtemps qu'on continuera de parler sans agir" disait en février 1964 un éditorialiste du "Soleil". Il y eut bien depuis ce temps l'épidémie d'escaliers de sauvetage exigés par la ville dans les Zones plus dangereuses; l'impression d'ensemble en est une de désespérante inactivité face à la condition lamentable du logement à Québec.

Le premier Exposé du Conseil économique du Canada

Un catalogue de souhaits plus ou moins compatibles

Tout en étant une excellente introduction à l'étude des problèmes actuels de l'économie canadienne, le "premier Exposé annuel" du Conseil économique du Canada, par son absence de méthode, son manque de rigueur et sa tendance à prendre ses désirs pour des possibilités, aboutit, somme toute, à un simple catalogue de vœux d'ailleurs plus ou moins compatibles. Telle est la principale conclusion à laquelle est parvenue la Commission économique confédérale de la CSN après analyse de ce document. On trouvera ici le texte complet de cette analyse.

CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA

Premier exposé annuel

Objectifs économiques du Canada pour 1970

L'avenir ★ 1964

DES l'introduction, il est précisé que l'objet principal du rapport est d'examiner les problèmes à résoudre au Canada pour "réaliser simultanément et de façon continue certains grands objectifs économiques et sociaux dans un avenir assez rapproché, c'est-à-dire au cours des années qui nous séparent de 1970. Ces objectifs sont mentionnés dans le mandat du Conseil et peuvent être énoncés comme suit :

- plein emploi
- stabilité raisonnable des prix
- situation viable de la balance des paiements
- juste répartition des revenus croissants".

En fait l'exposé du Conseil Economique du Canada contient trois séries de considérations : quelques indications sur l'évolution de la conjoncture économique au Canada depuis la fin de la seconde guerre mondiale, des projections intéressant le développement de l'économie canadienne jusqu'en 1970 et quelques réflexions sur les conditions de la réalisation des objectifs précités. Nous nous proposons de commenter rapidement chacun de ces points.

A - L'évolution de la conjoncture économique

Le rapport souligne l'évolution fort irrégulière de l'économie du Canada depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Des périodes de forte expansion ont alterné avec des périodes de dépression assez marquée. Si l'expansion a porté à quelques reprises l'emploi à un niveau voisin de son maximum elle a été accompagnée de fortes pressions inflationnistes (hausse des prix et des coûts de production), inversement les périodes de dépression ou de ralentissement du taux de l'activité économique ont été marquées par la stabilité des prix et un chômage prononcé.

Il semble que ces constatations d'une portée très générale auraient été utilement complétées d'une part par une analyse plus rigoureuse des mécanismes et des facteurs majeurs qui commandent le rythme de la croissance de l'économie du Canada, et d'autre part par une appréciation critique de la portée et de l'efficacité des mesures de politique économique prises par les gouvernements qui se sont succédé au pouvoir. Cette double démarche aurait pu être à la source d'enseignements précieux pour l'avenir.

Le chapitre intitulé "Tenue économique du Canada" depuis la fin de la guerre se conclut sur une note intitulée "développement régional équilibré". Ce titre apparaît quelque peu optimiste si on le compare aux indications fournies au lecteur. Cette note se termine ainsi : "En d'autres termes, il y a lieu de croire qu'advenant une croissance plus satisfaisante le fléchissement du chômage serait général". Cette affirmation nous semble quelque peu gratuite et cela d'autant plus qu'elle s'inscrit à l'encontre des conclusions de multiples travaux qui tendent à prouver qu'un taux d'expansion relativement important se prolongeant quelque peu dans le temps introduit des changements structurels dont les répercussions au niveau de l'emploi affectent différemment les régions, les secteurs et les branches de l'activité économique.

B - Etude prévisionnelle du développement de l'économie du Canada

L'essentiel de l'exposé annuel du Conseil économique du Canada est consacré à ce sujet. Le chapitre III traite des "possibilités d'expansion économique du Canada", le chapitre IV de la consommation et de l'investissement. Le chapitre V du commerce international et de la balance des paiements, le chapitre VI des prix et des tendances monétaires, le chapitre VII "des tendances fiscales et de l'épargne nationale" et le chapitre VIII est consacré à l'étude de certains facteurs importants de la croissance économique.

La lecture de ces chapitres laisse une impression de décousu, de manque d'unité. Le chapitre III qui devrait être une synthèse globale indiquant, si l'on se réfère à son titre "Possibilités de l'expansion économique du Canada" ce que sera le niveau de l'économie canadienne en 1970 n'est en fait qu'un ensemble de considérations diverses destinées à habiller une idée simple et finalement gratuite.

La démarche suivie par les auteurs du rapport est la suivante : ils ont étudié l'évolution de la population active jusqu'en 1970. Ces calculs sont relativement simples et ne présentent pas de risques d'erreur très importants bien qu'il soit difficile de prévoir avec précision ce que sera l'apport de main-d'oeuvre active due à l'immigration durant les cinq années à venir. Sur la base de cette étude démographique nos auteurs ont calculé ensuite ce que devrait être l'augmentation de la production annuelle pour que le plein-emploi soit réalisé. Ils avancent le taux de 5.5% d'augmentation annuelle du volume global des biens et des services. Ce genre de raisonnement conduit très exactement à prendre ses désirs pour des possibilités. Il est évident en effet que l'accroissement de la population active ne permet pas de conclure à la possibilité d'une augmentation de la production annuelle de 5.5%. Rien ne prouve en effet que les autres facteurs concourant à augmenter la production augmenteront dans une proportion telle que le taux de 5.5% pourra être atteint. Non seulement la démarche employée conduit à présenter comme une possibilité ce qui n'est qu'un objectif souhaitable mais elle escamote le véritable problème qui est celui de l'ensemble des conditions requises pour qu'un tel taux de croissance puisse être atteint. Cette approche synthétique et globale de l'évolution possible de l'économie canadienne pour les cinq années à venir reste alléatoire et cela pour des raisons diverses.

1 — La première d'entre elles est l'absence d'informations et de recherches systématiques concernant divers éléments de l'économie canadienne, dont le comportement conditionne étroitement son développement. La lecture des chapitres 4-5-6-7 et 8 de l'exposé annuel du Conseil Economique est révélatrice de ces carences. Si certains d'entre eux, tels ceux qui traitent "des prix et des tendances monétaires", des "tendances fiscales et de l'épargne nationale" présentent une certaine tenue et une certaine cohérence, celui qui traite de l'évolution de la "consommation et des in-

vestissements" et surtout celui qui est consacré au "commerce international et à la balance des paiements" sont d'une extrême pauvreté. Certes nous concédons volontiers qu'il est difficile d'établir des prévisions relativement sûres tant sur les investissements étrangers que sur l'évolution du commerce extérieur du Canada et que de ce fait trop d'inconnus subsistent pour établir des projections intéressant l'évolution de l'ensemble de l'économie canadienne et présentant un degré raisonnable de probabilité fusse pour les cinq années à venir. Mais n'aurait-il pas été préférable de le reconnaître explicitement et d'insister davantage sur la nécessité d'établir rapidement l'amorce d'une réflexion destinée à jeter les bases de l'élaboration d'une politique cohérente concernant les échanges extérieurs du Canada. Puisque le Conseil Economique est un organisme consultatif habilité à émettre des recommandations, l'on aurait apprécié qu'il se prononçât sur ce que devrait être la politique et l'attitude du Canada dans les conférences internationales en cours et qui traitent des échanges économiques mondiaux — conférences sur le commerce mondial, négociations tarifaires du GATT, sans oublier les répercussions possibles de l'évolution des rapports entre le Royaume-Uni et la Communauté Economique Européenne.

De même nous aurions souhaité que le Conseil Economique du Canada aborde clairement les problèmes que pose la stratégie régissant les investissements au Canada des firmes étrangères de dimension internationale qui, on le sait, dominent d'importantes branches d'activité tant dans le domaine des activités primaires que secondaires. Un excès de prudence est parfois nuisible et quand il s'accompagne de la volonté de ménager des intérêts divers sinon opposés, il aboutit au conformisme et à l'immobilisme.

2 — La seconde raison qui contribue à rendre alléatoire les prévisions du Conseil Economique du Canada résulte d'un manque de méthode évident, de nombreuses imprécisions, des contradictions entre les titres des chapitres et leur contenu contribuent à créer dans l'esprit du lecteur de multiples confusions. Une étude comme celle qu'a entreprise le Conseil Economique du Canada devrait clairement distinguer entre les objectifs souhaitables du développement économique, les conséquences d'une évolution spontanée de l'économie, et les politiques et les moyens requis pour corriger la spontanéité de l'évolution en vue d'atteindre les objectifs précités.

Il est en effet légitime, intéressant et souhaitable de définir *in abstracto* les objectifs que l'on voudrait atteindre dans l'ordre économique. Cette démarche revient à préciser les finalités souhaitables du développement économique, elle aboutit à définir les équilibres économiques fondamentaux à promouvoir, comme par exemple l'équilibre consommations-investissements ou encore l'équilibre consommations individuelles-consommations collectives.

L'analyse de l'évolution prévisible de l'économie est une autre démarche puisqu'elle consiste à projeter dans l'avenir les tendances d'une évolution actuelle.

L'étude des conditions requises pour corriger le développement spontané de l'économie en fonction des objectifs souhaités constitue une troisième démarche qui porte essentiellement à définir les moyens et les politiques requises.

Pour avoir constamment mêlé et confondu ces trois ordres de considérations l'exposé du Conseil économique du Canada n'a qu'une portée limitée. L'on ne perçoit pas clairement ni ce que sera l'économie canadienne en 1970 en supposant que les forces motrices de son évolution continuent d'agir comme par le passé ni les conditions requises pour que soient réalisés les objectifs assignés au Conseil Economique.

3—La faiblesse de l'appareil conceptuel employé et le manque de rigueur des techniques d'analyse utilisées compromettent la portée des travaux du Conseil Economique. L'on recherchera en vain un exposé sur les méthodes employées pour établir les prévisions intéressant l'évolution de l'économie du Canada. D'une part il nous semble urgent d'engager les études préalables nécessaires afin d'adapter au contexte de l'économie du Canada les méthodes d'analyse mises au point dans certains pays étrangers. Les calculs prévisionnels y gagneraient en précision. D'autre part il nous semble que la référence latente au modèle américain de croissance ne peut pas s'appliquer sans d'importants ajustements à l'économie du Canada, ne serait-ce qu'en raison du caractère dominant de l'économie américaine et de l'importance somme toute réduite de ces échanges extérieurs quant à son déve-

EN guise de conclusion nous n'aborderons pas l'ensemble des questions que soulèvent l'existence et le rôle du Conseil économique du Canada. Nous voudrions simplement émettre quelques remarques et quelques suggestions :

Ce premier exposé du Conseil Economique du Canada est finalement une excellente introduction à l'étude des problèmes actuels de l'économie canadienne et cela non seulement en vertu de l'éclairage jeté sur telle ou telle question mais également parce que ses carences permettent de mesurer l'ampleur et la nature de l'effort à entreprendre.

Il est urgent d'une part que des méthodes d'analyse plus rigoureuses soient mises au point et que l'on étudie avec plus de soin les mécanismes et les conditions du développement économique au Canada en adaptant les schémas habituels aux conditions particulières de l'économie du Canada. Ce travail quelque peu abstrait est indispensable si l'on veut donner quelque peu de rigueur aux prévisions et aux recherches que nécessitera la mise en place d'une planification indicative. Cette proposition est fondée sur la conviction que le conformisme hélas trop fréquent de bien des universitaires et l'extrême morcellement des recherches effectuées dans les diverses universités canadiennes sont incompatibles avec la nécessité de développer rapidement ces travaux.

En attendant que ces recherches soient réalisées et qu'un débat s'engage sur le développement de notre économie, il serait souhaitable que le Conseil Economique du Canada s'attache à définir au titre d'hypothèse quelques possibilités de solution intéressant des problèmes urgents, et ceci

loppement interne. Si les effets de la croissance économique sont comparables lorsqu'il s'agit de la structure de la consommation ou en cas de la répartition des revenus, les pôles de croissance et de développement sont dans l'un et l'autre cas bien différents.

C - Les recommandations

Cette partie de l'exposé est certainement la plus faible de tout l'ensemble. Elle se présente plus comme un catalogue de souhaits ou de vœux par ailleurs plus ou moins compatibles.

Il est évident que personne ne va s'opposer aux objectifs proposés par le Conseil à l'élévation du niveau de l'emploi et à l'accroissement de la productivité, au maintien de la stabilité des prix et des coûts de production (faut-il considérer que cette opinion entraîne une stabilisation des salaires ?), à l'équilibre de la balance des paiements internationaux. Mais tout porte à croire, en l'absence de proposition se rapportant à la définition des moyens requis pour porter l'activité économique au niveau souhaité, que les objectifs indiqués seront condamnés à demeurer ce qu'ils sont dans les conditions présentes, c'est-à-dire de simples vœux.

indépendamment de l'élaboration d'une politique globale de la croissance économique dont l'élaboration requiert certains délais. Nous pensons que le Conseil d'orientation économique du Canada peut aider à la solution de questions comme celles que posent la qualification et la mobilité de la main-d'œuvre, les disparités régionales ou encore l'affectation et l'équilibre des dépenses publiques.

De même il nous semble possible et utile d'engager dans les délais les plus brefs un débat sur ces questions économiques les plus importantes pour le développement du Canada. Ainsi, à l'inverse des thèses généralement admises et se rapportant à la maîtrise de la croissance économique nous pensons qu'une tentative de programmation et a fortiori un essai de planification, fût-elle souple, de l'économie du Canada doit débiter et c'est là que réside le paradoxe, par un effort visant à maîtriser les échanges extérieurs.

A notre avis, le succès d'une telle tentative n'est pas aussi incertain que certains se plaisent à le dire à la condition de faire preuve d'imagination et d'audace. Des accords à moyen et à long terme peuvent être conclus d'une part avec les pays intéressés à importer nos excédents agricoles et des biens d'équipements industriels qui peuvent être produits au Canada (pays du Bloc socialiste, la Chine populaire incluse - pays de l'Asie neutraliste - pays africains) et d'autre part en négociant sérieusement les conditions des échanges avec nos clients et nos fournisseurs traditionnels (E.-U., Grande-Bretagne).

Ce n'est qu'à cette condition que l'on pourra bâtir des prévisions raisonnables sur le développement de l'économie canadienne, que l'on parviendra à déterminer les objectifs de la croissance économique et à concevoir en fonction de ceux-ci un réaménagement des structures de notre économie et les équilibres fondamentaux à promouvoir.

Shawinigan

— Suite de la page 1



Ce scrutin secret, un des plus complexes depuis le vote des fonctionnaires provinciaux en novembre dernier, puisque les employés de la Shawinigan sont dispersés aux quatre coins de la province, est venu mettre un terme à une lutte qui durait depuis 18 mois.

On sait que la FTQ annonçait récemment son intention de "punir" la CSN en pratiquant des incursions parmi ses syndicats affiliés.

Les dirigeants de la FTQ sont en effet pris de panique devant la montée irrésistible de la CSN au Québec, montée qui s'accompagne d'une crise au sein des unions américaines qui, comme chacun sait, contrôlent 80% des effectifs de la FTQ.

Dans le cas des employés de la compagnie d'électricité Shawinigan, l'affaire remonte à 1962 au moment de la nationalisation des cibles privées d'électricité.

Les dirigeants de l'Association des employés, un syndicat indépendant, avaient fait appel au service de la CSN pour renouveler certaines clauses de leur contrat avec cette compagnie. Les deux parties avaient alors conclu une "entente de service" en attendant une "affiliation" régulière lorsque les délais prévus par la loi la leur permettraient.

L'année suivante, l'Union nationale des employés de services publics (UNESP) entre en scène et après une rapide campagne d'organisation dépose une requête devant la CRT. La CSN conteste cette requête en alléguant qu'elle est minoritaire puisque plus de 300 employés qui avaient signé leur carte d'adhésion à l'UNESP avaient par la suite signifié leur démission.

Une bataille légale devant la Commission des relations de travail s'est ensuite engagée — qui devait durer 18 mois.

Entre temps l'Association des employés de la Shawinigan avait voté, en assemblée générale, son affiliation à la CSN, et un projet de convention collective avait été envoyé à la direction de la compagnie.

Mais la cie d'électricité Shawinigan devenue depuis peu une filiale de l'Hydro-Québec refusa toute négociation. La loi suivit quand même son cours jusqu'à la formation d'un tribunal d'arbitrage. Mais la compagnie refusa même de désigner son représentant sur le tribunal, lequel fut nommé

par le ministre du Travail comme le prévoyait la loi en cas de défaut d'une des parties.

L'affaire en était là lorsque la CRT ordonna le vote dont on connaît aujourd'hui le résultat.

En confirmant leur décision de demeurer dans les rangs de la CSN, les employés de la Shawinigan ont renouvelé leur adhésion aux objectifs de négociation qu'ils s'étaient fixés en collaboration avec la Fédération canadienne des employés publics (CSN)

Le président de l'Association des employés de la Compagnie d'électricité Shawinigan (CSN), M. Louis-Georges Prévost, a affirmé que la décision des employés sanctionne définitivement le mandat qui a été confié aux dirigeants de l'Association à l'effet d'obtenir une protection complète de leurs droits acquis.

Maintenant que les luttes sont terminées, l'Association, a ajouté M. Prévost, va consacrer toutes ses énergies en vue d'obtenir, dans le plus bref délai possible, soit le renouvellement de la convention collective de travail actuelle avec les amendements demandés par l'Assemblée générale soit une sentence arbitrale.

Afin de réaliser d'une façon complète l'unité syndicale chez les employés de la Shawinigan, le président de l'Association a invité les employés qui ont voté en faveur de l'union rivale à se rallier à la majorité afin que l'Association bénéficie, en toute circonstance, de la force syndicale dont elle a besoin.

sous la direction de M. Jean-Robert Gauthier.

Ces objectifs de négociation tranchent singulièrement avec la veulerie manifestée par l'UNESP dans ses négociations avec l'Hydro-Québec. Les contrats signés par cette union affiliée à la FTQ, au dire des dirigeants des syndicats d'employés de l'électricité (CSN), sont de "véritables capitulations" entre les mains de l'employeur puisqu'ils ne comportent aucun recours contre les décisions de la direction de l'Hydro-Québec.



Une expérience originale dans la construction à St-Hyacinthe

ST-HYACINTHE. — Le problème de la sécurité sociale pour les travailleurs de la construction n'est pas facile à résoudre. L'extrême mobilité de la main-d'oeuvre d'un employeur et les longues périodes de chômage saisonnier rendent difficile l'application d'un régime de protection comme celui dont jouissent plusieurs groupes de travailleurs en usine.

Une expérience originale (sans doute sans précédent) vient d'être tentée par le Syndicat national des métiers de la construction de St-Hyacinthe. Après plusieurs mois de recherches ce syndicat vient de mettre au point, en collaboration avec l'Assurance-Vie Desjardins, un plan d'assurance à l'intention de ses membres.

- La participation à ce plan est volontaire. Tout membre qui veut s'y inscrire n'a qu'à déposer douze chèques antidatés de \$6.32 pour les chefs de famille, et de \$3.27 pour les célibataires.
- Ce versement mensuel lui donne droit à la protection minimum suivante :
- une assurance-vie de \$1,000 (double indemnité en cas d'accident)
 - une indemnité hebdomadaire de \$30 pendant 13 semaines pour perte de salaire
 - \$3.00 pour visites médicales à l'hôpital et \$10.00 pour les services d'un spécialiste (avec un maximum de \$200 par assuré)

- frais de chirurgie selon les tarifs — jusqu'à \$300 par opération, avec un maximum de \$500 par assuré
 - dans les cas de maternité, \$60
 - pour l'anesthésie 20% du montant de l'opération
 - frais de diagnostic: maximum de \$50
- Cette assurance est en vigueur depuis le 1er décembre dernier. Pour y participer, il suffit d'être membre en règle du syndicat.
- Pour une première année, les employés ont choisi un plan à protection minimum. Si l'expérience s'avère fructueuse, divers autres avantages pourront s'y ajouter.

La grève du personnel féminin de l'Université Laval n'a pas eu lieu mais il s'en fallut de peu que les employées ne décrochent, le 7 janvier. La convention a finalement été signée le 14 janvier et prévoit des hausses de salaires de 14½% échelonnées sur deux ans, trois semaines de vacances après 5 ans de service et le remboursement, au départ d'une employée, de la moitié des crédits accumulés pour maladie.

La grève n'aura pas lieu à l'Université Laval

Les négociations, commencées en juillet, donnent lieu à une demande de conciliation le 23 septembre. L'Université ne semblant pas désireuse de faire des offres sur les clauses économiques ou de salaires. Durant la période allouée à la conciliation, l'Université modifie les horaires des "employées semi-professionnelles des bibliothèques" et des téléphonistes.

En décembre, le Syndicat, dont la présidente est Francoise Matte, obtient une promesse de "statu quo" mais le 16 décembre, l'assemblée se prononce carrément en faveur du vote de grève, pour les motifs suivants :

- il faut une reclassification immédiate des employées des bibliothèques.

— les téléphonistes ne veulent pas d'heures brisées mais bien la semaine alternative de 30 et 25 heures; le syndicat veut aussi la réinstallation de deux téléphonistes congédiées.

— les syndiquées veulent que l'Université biffe le paragraphe D de l'article 9, prévoyant que les employées "sous-ocroi" toucheront la rétroactivité et les hausses de salaires si les montants sont prévus aux budgets et si les responsables des fonds et des recherches approuvent la dépense.

La convention signée s'applique depuis le 1er juillet 1964 et expirera le 1er juillet 1966.

Le Conseil régional des syndicats nationaux de la région du Saguenay-Lac St-Jean vient de demander à la CSN qu'elle fasse des pressions auprès du gouvernement pour que ce dernier institue une enquête sur les coûts des primes d'assurance-automobile. La requête exige que le gouvernement étudie les causes d'accident, comme le mauvais état des routes, les automobiles en mauvais état, le nombre d'accidents dus à la boisson... etc.

Au Royaume du Saguenay

par Guy GAGNE

Le mouvement régional syndical du Saguenay a chargé MM. André Laurin, conseiller technique de la CSN, Roch Bergeron, directeur régional du service d'éducation et le secrétaire du Conseil, M. Charlemagne Girard, à construire un dossier sur les saisies de salaires qui s'effectuent dans la région. On a constaté que dans la seule ville d'Alma, plus de 835 saisies de salaires ont été prises durant la dernière année. 75% de ces saisies proviennent de comptes de médecins ou services professionnels. Une grande partie des travailleurs qui ont été victimes de ces saisies étaient employés sur des travaux d'hiver. Ce document sera envoyé au Procureur général Me Claude Wagner pour qu'il institue une enquête.

M. René Pouliot, secrétaire du syndicat national des employés de l'Aluminium d'Arvida vient de nous apprendre que les né-

gociations dans le secteur Aluminium dans la province de Québec étaient maintenant terminées par la signature d'une convention collective à Châte-des-Passes. C'est le dernier syndicat à accepter les offres de la compagnie. Le principal point en litige était la prime d'isolement qui a été portée de \$24 à \$39 par mois. M. Pouliot a fait remarquer que c'était la prime la plus élevée au Québec. Les négociations des trois centrales hydro-électriques de la région étaient dirigées par M. Pouliot.

Le Conseil régional des syndicats nationaux songe à modifier quelque peu ses structures afin d'ajouter quelques services supplémentaires pour ses membres. Parmi les services que l'on a mentionnés il y au-

rait: un service juridique; un service d'assurances sociales; un service de crédit-famille; un service d'assurance-chômage. Ces services pourraient être organisés rapidement puisque l'on possède plusieurs experts dans ces services. Il semble que ces nouvelles structures créeraient un précédent dans la province.

Quelques bribes en terminant: Roch Bergeron et André Laurin ont passé la semaine à Dolbeau pour entreprendre une grande campagne auprès des travailleurs de cette partie de la région qui ont des problèmes financiers... Un journal local, (Progrès-Dimanche) qui tire à plus de 35,000 exemplaires appuie depuis quelques semaines notre travail en publiant d'excellentes manchettes sur la CSN... Plusieurs conventions importantes viennent d'être signées dans le commerce régional... Le syndicat national des travailleurs de la pulpe et papier de Kénogami vient de faire gagner \$4,735 au confrère Théodore Arguin dans une protestation auprès de la Commission des accidents du travail... Le syndicat des employés de la Compagnie Electrique du Saguenay est à préparer son 15e anniversaire de fondation par un programme de manifestations spéciales... Dans les hôpitaux on prépare un grand ralliement régional pour étudier les problèmes de négociation.

L'ALCAN a induit le public en erreur

ARVIDA. — Quelque 250 travailleurs de l'Alcan ont perdu leur emploi, le 18 janvier dernier, à la suite de la fermeture de deux salles de cuves dans les usines d'Arvida. "L'augmentation croissante des inventaires de lingots a nécessité cette réduction des opérations, a commenté un porte-parole de la compagnie en annonçant cette nouvelle. La production des usines d'Arvida qui est présentement de 88% de sa capacité nominale sera réduite à 80% environ."

Evoquant une raison que n'aurait pas désavouée M. de La Palice, l'Alcan explique "que le rythme de production de ses

usines a dépassé la cadence des ventes d'aluminium". Ces mises-à-pied réduisent à 4,376 le nombre des employés à l'heure dans cette usine. Telle est donc la version "officielle". Mais les dirigeants du syndicat (CSN) présentent pour leur part une autre version qui ne manque pas de vraisemblance: Selon M. Lucien Boucher, président du Syndicat national des employés de l'aluminium d'Arvida, le congédiement de 250 travailleurs est consécutif à l'accumulation de "stocks" au cours des semaines qui ont précédé la signature du dernier contrat de travail.

"L'Alcan se préparait à l'éventualité d'une grève et ses services de production ont été sommés de redoubler d'ardeur. La compagnie a ainsi accumulé dans ses entrepôts plusieurs milliers de tonnes d'aluminium qui représentent un investissement de réserve évalué en millions de dollars." Le dirigeant syndical avance que l'Alcan a induit le public en erreur dans ses déclarations antérieures mentionnant qu'elle accroissait sa production en raison de l'augmentation de la demande mondiale de l'aluminium.

—Suite à la page 14



BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Situation au 30 novembre 1964

PASSIF	
ENVERS LE PUBLIC :	
Dépôts	\$899,079,478
Divers	5,884,973
	<u>\$904,964,451</u>
ENVERS LES ACTIONNAIRES :	
Capital, réserve et profits inaffectés	57,666,154
	<u>\$962,630,605</u>
ACTIF	
Disponibilités de caisse	\$145,796,194
Valeurs de gouvernements canadiens (dément amorties) et autres obligations et actions, ne dépassant pas le coût actuel	239,380,500
Prêts commerciaux et autres avances	558,768,979
(déduction faite des provisions pour pertes éventuelles)	
Immeubles sociaux et divers	18,684,932
(déduction faite des amortissements)	
	<u>\$962,630,605</u>

COMPTE PROFITS ET PERTES

Profits nets de l'exercice finissant le 30 novembre 1964, déduction faite du versement au Fonds de pension du personnel, de l'amortissement des immeubles sociaux, de la provision pour l'impôt sur le revenu et des affectations aux réserves latentes à même lesquelles il a été pleinement pourvu aux créances mauvaises et douteuses et aux moins-values du portefeuille	\$ 4,079,504
Dividendes	2,879,793
Report à nouveau	\$ 1,199,711
Solde du compte Profits et Pertes au 30 novembre 1963	466,443
	<u>\$ 1,666,154</u>
Porté au Fonds de réserve	1,000,000
Solde du compte Profits et Pertes au 30 novembre 1964	<u>\$ 666,154</u>
Provision pour l'impôt sur le revenu \$4,785,000	

FONDS DE RÉSERVE

Solde au 30 novembre 1963	\$ 43,920,719
Prime d'émission	79,281
Transport du compte Profits et Pertes	1,000,000
Solde au 30 novembre 1964	<u>\$ 45,000,000</u>

Le président,
LOUIS HÉBERT



Le gérant général,
ANDRÉ LACASSE

Les JEUNES et le syndicalisme

Pas de ségrégation des jeunes dans nos syndicats



par
Raymonde Lorrain

Syndicat national du
Vêtement de St-Hyacinthe

JE me permets quelques remarques sur des propos tenus à un colloque organisé par la J.O.C. et publiés dans le dernier numéro. Les griefs, formulés par les jeunes travailleurs à l'égard du fonctionnement actuel des syndicats, ne peuvent être ignorés. Selon eux, les postes de commande sont détenus par les "vieux".

Il est possible que cela soit le cas de beaucoup de syndicats, mais il ne faut rien exagérer et se demander pourquoi en est-il ainsi? Pour détenir un poste, il est nécessaire de participer aux assemblées syndicales, ce que les jeunes ne font pas souvent. Les jocistes proposent, en outre, que soit réservée aux jeunes une place dans les bureaux de direction des syndicats locaux et que soit statutairement limitée la durée du mandat des dirigeants syndicaux pour assurer le renouvellement des cadres.

Cette dernière proposition m'apparaît souhaitable dans beaucoup de cas, cependant pour que ce soit possible, des jeunes devront s'imposer aux autres, en donnant leur opinion avec

cohérence. Qu'il soit nécessaire quelquefois d'être agressif, j'en suis, seulement l'abus facile de cette méthode, ne fait qu'accentuer le malaise entre nous et les travailleurs plus âgés et peut mener à l'aveuglement de part et d'autre.

Cependant, je rejette complètement la première partie de la formule qui élimine les efforts en assurant à une partie des effectifs syndicaux, quelle qu'elle soit, une représentation au sein de l'exécutif d'un syndicat. Ce privilège n'attirerait à ce groupe que tolérance. La suggestion d'un "parrain syndical" pour assurer l'accueil des nouveaux travailleurs, serait à mon avis d'une douteuse efficacité, elle engendrerait plutôt un paternalisme dont nul n'a besoin.

Les jeunes ont, c'est évident, de nombreux problèmes. Qu'ils en discutent en faisant une critique personnelle de leurs attitudes et de celles des autres peut être utile. Permettez-moi, cependant de faire des réserves quant aux résultats positifs que pourrait apporter la création de comités de jeunes à l'intérieur des syndicats. J'y vois le danger de rendre plus intense, la peur des autres. Il vaut mieux je crois, apprendre à travailler à l'intérieur des cadres existants, cela contribue à se faire accepter plus rapidement et facilite par la suite notre participation.

De toute façon, ces comités ne pourraient être que provi-

soires et ne régler qu'une infime partie du problème de l'intégration des jeunes dans les syndicats, car il est possible que l'existence même de ceux-ci incline les dirigeants syndicaux à croire qu'ils ont fait tout ce qu'ils devaient pour les nouveaux travailleurs.

Il est certain que tout ceci ne dépend pas strictement des dirigeants syndicaux. Je travaille depuis onze ans et le syndicat dont je suis membre a, depuis ce temps, toujours été dirigé majoritairement par des jeunes, ce qui n'a pas, pour autant, durant plusieurs années, augmenté considérablement la participation syndicale des jeunes, donc la question n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire. Les jocistes l'ont compris puisqu'ils demandent que l'on intègre dans le programme scolaire des cours sur le syndicalisme.

Les jocistes doivent jouer un rôle important à l'intérieur de leur mouvement dans le but de solutionner les problèmes qu'ils connaissent. Ils devront s'efforcer de bien connaître ce dont ils parlent et cesser de tenir des propos antisyndicaux dans leurs réunions, exerçant ainsi une mauvaise influence sur un certain nombre de jeunes. Ils devront aussi, à mon avis, encourager, par tous les moyens, les jeunes qu'ils atteignent, à assister aux réunions syndicales, en définitive poursuivre le travail qu'ils ont, enfin, commencé.

Sur une boutade d'un gars de la Manicouagan



par
Réal Labelle

Fédération des travailleurs
du bâtiment du Canada

LES réactions des jeunes travailleurs (telles que publiées dans le dernier numéro du journal) m'apparaissent légitimes.

Il s'agit de réactions normales.

Des jeunes arrivent au sein d'une organisation et veulent y jouer un rôle — tout au moins y prendre leur place. Réactions qui ont été les nôtres à un moment donné.

Mais il est permis de se demander: sont-ils vraiment si absents qu'ils le disent de nos syndicats?

Seule une enquête sérieuse nous permettrait de l'établir. Si je fais appel à mon expérience personnelle, dans certains syndicats que je connais, la moyenne d'âge est relativement basse, parfois en dessous de 20 ans. Et il ne s'agit pas de cas exceptionnels.

Une réaction des jeunes me plaît: Les syndicats sont notre seul espoir... Nous nous attachons au syndicalisme parce que c'est encore lui qui est plus près de nous...

Cela me rappelle une boutade d'un gars de la Manicouagan: On critique le syndicat, c'est simple, c'est le seul organisme vivant sur les chantiers!

Une telle remarque nous permet de ne pas nous méprendre sur le sens de leur critique, même si elle est acerbe ou injuste.

Les jeunes disent que les dirigeants ne sont pas réceptifs à leur égard, que les contrats collectifs ne tiennent pas compte de leurs problèmes. Il y aurait peut-être lieu de faire la distinction entre un syndicat bien rodé où depuis plusieurs années on polit la convention, et d'autre part un syndicat qui fait ses premières armes.

Dans le premier cas, on risque de retrouver des "vieilles barbes" et l'intégration des jeunes peut être plus difficile. C'est aux jeunes à lutter, à agir, à s'imposer.

Dans le deuxième cas, la plupart du temps l'organisation se fait par les jeunes eux-mêmes, ils y sont.

Quant à la convention collective, les jeunes s'en prennent surtout aux clauses d'ancienneté. Mais ils devraient aussi tenir compte de l'attention qui est portée aux apprentis, du moins dans la construction dont je m'occupe: école d'apprentissage, normes d'apprentissage, conditions de travail des apprentis. Je me souviens d'une

discussion au sujet des apprentis lors du conflit des plombiers de Québec. Ils y étaient les jeunes.

Les jeunes ne s'intéressent pas au syndicat. Deux raisons sont possibles: C'est peut-être de leur âge, les assemblées syndicales sont sérieuses, ennuyantes même. Mais aussi peut-être que nos syndicats ne font pas les efforts nécessaires.

Sur ce dernier point je crois que nous sommes vulnérables. Les initiatives en ce sens sont très rares, pour ne pas dire inexistantes. Il faudrait songer à des rencontres, des journées d'étude spéciales à l'intention des jeunes, des sessions d'initiation syndicale. Autant de moyens qui m'apparaissent plus efficaces que de "parquer" les jeunes dans des sections spéciales à l'intérieur du syndicat.

Quant aux préjugés antisyndicaux, le milieu y est pour beaucoup. Nos moyens de diffusion sont encore limités. Les conflits qui éclatent sont souvent l'occasion pour certains d'étaler leurs préjugés.

Je me permettrai une dernière remarque.

Il fut un temps où les contacts étaient fréquents entre les dirigeants de la J.O.C. et les représentants syndicaux. Ces contacts devraient être rétablis, de façon systématique, à tous les échelons, national, régional et local.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

PUBLICATIONS

L'Organisation internationale du Travail a pour objet de faire régner dans le monde la justice sociale. A cette fin, elle rassemble des informations sur les problèmes relatifs au travail et en assure la diffusion.

Cours d'éducation ouvrière

La coopération	\$0.85
La prévention des accidents	\$0.85
Les salaires	\$0.85

Études et documents

N.S. 38 L'accroissement de la productivité dans les industries de transformation	\$1.40
N.S. 56 La qualification du travail	\$1.40
N.S. 57 Gestion et administration des coopératives	\$2.20
N.S. 61 Au service de la petite industrie	\$2.20
N.S. 62 Les objectifs d'emploi dans le développement économique	\$3.00
N.S. 63 Enquêtes sur les conditions de vie des familles	\$2.75
N.S. 65 Chômage et évolution des structures	\$2.20

Publications spéciales

Introduction à l'étude du travail	\$3.85
Classification internationale type des professions	\$3.85
Le coût de la sécurité sociale	\$3.30

Conférence internationale du Travail 1964

Les congés annuels payés	\$1.10
--------------------------------	--------

Ces publications et beaucoup d'autres sont en vente chez l'Imprimeur de la Reine, Ottawa, et aux librairies du Gouvernement canadien:

- Ottawa: Édifice Daly, angle Rideau et Mackenzie
- Toronto: Édifice Mackenzie, 36 est, rue Adelaide
- Montréal: Édifice Aeterna-Vie, 1182 ouest, rue Ste-Catherine.
- Winnipeg: 497-499 avenue Portage

INTERNATIONAL LABOUR OFFICE

PUBLICATIONS

As a specialised agency of the United Nations, the purpose of the I.L.O. is to promote social justice in all the countries of the world. To this end it collects and disseminates publications about labour and social conditions.

Workers Education Manuals

Co-operation	\$0.85
Accident Prevention	\$0.85
Wages	\$0.85

Studies and Reports

N.S. 38 Higher Productivity in Manufacturing Industries	\$1.40
N.S. 56 Job Evaluation	\$1.40
N.S. 57 Co-operative Management and Administration	\$2.20
N.S. 61 Services for Small Scale Industries	\$2.20
N.S. 62 Employment objectives in Economic Development	\$3.00
N.S. 63 Family Living Studies	\$2.75
N.S. 65 Unemployment and Structural Change	\$2.20
N.S. 66 Housing Co-operatives	\$2.00
N.S. 67 Employment and Economic Growth	\$2.50

Special Publications

Introduction to work Study	\$3.85
International Standard Classification of Occupations	\$3.85
Cost of Social Security	\$3.30

1964 International Labour Conference

Annual Holidays with pay	\$1.10
Report VI (i) Women Workers in a Changing World	\$1.65

These publications and many others are available at the Queen's Printer, Ottawa, and at the following Canadian Bookshops:

- Ottawa: Daly Bldg., corner Rideau-Mackenzie
- Toronto: Mackenzie Bldg., 36 Adelaide Street East
- Montreal: Aeterna-Vie Bldg., 1182 St. Catherine Street West.
- Winnipeg: 497-499 Portage Ave.

150 employés d'hôpitaux "marchent" sur Maniwaki



MANIWAKI — Plus de 150 employés d'hôpitaux ont participé, samedi le 23 janvier, à une "marche de protestation" sur l'hôpital St-Joseph de Maniwaki. La manifestation avait pour but de protester contre le congédiement d'une infirmière, Mlle Francine Strong.

Mlle Strong, présumément pour des activités syndicales déployées par elle ou par sa soeur, aurait été avisée qu'on la remerciait de ses services le dernier jour de sa période d'apprentissage, soit le 90e jour après son entrée à l'hôpital.

Au cours d'une assemblée tenue le 16 décembre dernier, les employés de l'hôpital qui participaient à la réunion ont décidé à l'unanimité que des pressions seraient faites auprès des autorités en vue de régler ce différend.

Des membres de l'Association des employés des hôpitaux du district de Hull, des services

hospitaliers d'Ottawa et de l'hôpital de Mont-Laurier ont tenu à accorder leur appui moral et à poser un geste de solidarité à l'endroit des employés de l'hôpital St-Joseph de Maniwaki en participant à la manifestation. 70 employés de l'hôpital St-Joseph ont participé à la manifestation.

L'Association des employés d'hôpitaux du district de Hull

groupe notamment les employés de l'hôpital Sacré-Coeur et du sanatorium St-Laurent, de Hull, et de l'hôpital St-Michel, de Buckingham. Pour leur part, les services hospitaliers d'Ottawa groupent tous les hôpitaux de la capitale à l'exception de l'Hôpital municipal. Des employés de l'Hôpital général et de l'hôpital St-Vincent participaient à la manifestation.

Premier congrès annuel du Conseil C. de Sherbrooke

SHERBROOKE — Le Conseil central des syndicats nationaux de Sherbrooke a tenu son premier congrès annuel au cours de la fin de semaine du 12 au 13 décembre dernier.

Ce conseil central, qui groupe quelque 13,000 travailleurs répartis en quelque 50 syndicats, a passé en revue l'activité de ses divers comités: éducation syndicale, budget familial, organisation, relations extérieures, action politique et service d'entraide familiale.

Invité à prendre la parole au cours de ce congrès, le président de la CSN, M. Jean Marchand, a déclaré que l'ignorance était le pire ennemi de la classe ouvrière.

Faisant allusion au rapport Parent dont deux nouvelles tranches viennent d'être rendues publiques, M. Marchand a dit que "jusqu'ici l'instruction a été le privilège d'un petit groupe au détriment de la classe ouvrière."

Voilà pourquoi le mouvement syndical, a-t-il expliqué, réclame depuis longtemps la gratuité scolaire et la réforme de notre système d'enseignement.

Le congrès a modifié ses statuts de façon à éliminer le plus possible des assemblées, la partie de l'administration. Le but est de prévoir plus de temps pour l'étude de questions qui intéressent les travailleurs. On a mentionné le rapport Parent et le Conseil d'Orientation économique. Le Conseil central de Sherbrooke a concentré ses efforts sur la formation d'animateurs syndicaux depuis près d'un an. Cette année, de dire le président, nous allons diffuser l'é-

ducation syndicale à tous les membres des syndicats affiliés.

Le Conseil central de Sherbrooke a vu ses effectifs augmenter de 700 au cours de la dernière année. Cette augmentation est due en partie à l'expansion de certaines industries et au travail du comité d'organisation. Le cas de Unitcast Steel dont les 156 employés ont laissé l'International pour adhérer à la CSN fut mentionné.

— Suite de la page 12

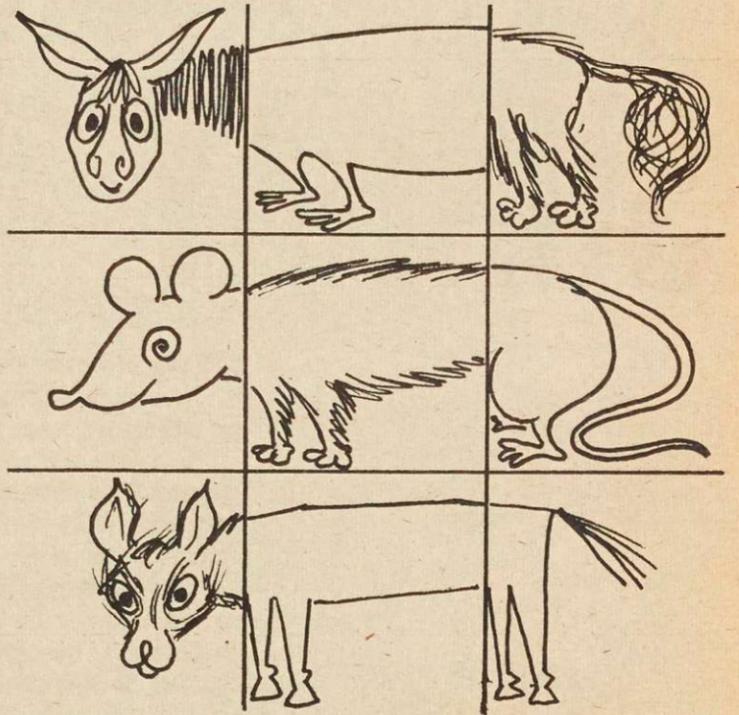
On estime que l'Alcan a ainsi accumulé près de 80,000 tonnes de métal dont la valeur peut atteindre quelque \$40 millions.

Au sujet des travailleurs mis à pied, le syndicat fait observer qu'un bon nombre (près de la moitié) n'ont pas encore acquis le droit aux bénéfices supplémentaires de chômage prévus dans la convention. Ces bénéfices sont de \$18 par semaine pendant 39 semaines après un an de service, et 52 semaines après cinq ans.

Une bonne partie d'entre eux sont d'anciens employés de l'Alcan, mis à pied quelques années auparavant et qui ont perdu depuis leurs droits d'ancienneté à l'usine. Quelques-uns s'étaient trouvés un emploi sur les chantiers de construction de la Manicouagan, mais le recrutement intensif pratiqué par l'Alcan les avait persuadés de revenir à Arvida.

Le syndicat estime que la compagnie a causé un tort considérable à ces travailleurs qui subissent aujourd'hui le contre-coup de cette hausse artificielle.

CONCOURS



NO 1 — Bravo Annie Rochette (6 ans) St-Augustin, Cté Portneuf dont le nom a été choisi au hasard et qui a su identifier "Le Loup et l'Agneau". La récompense promise lui sera postée sous peu. **CE MOIS-CI.**... Nous inaugurons un nouveau concours, il s'agit de reconstituer les animaux comme il se doit, de nous faire parvenir les dessins ainsi que les noms des animaux. Le journal "Le Travail" offre au gagnant une valeur de \$10. en beaux livres.



JEU NO 2 — Louise Lavoie (12 ans) 397 St-Hubert, Pont-Viau, fut proclamée gagnante pour le dessin reproduit ci-dessus. **CE MOIS-CI.**... Quel animal préférez-vous? soit pour son élégance, sa hardiesse etc. Dessinez-le ainsi que son habitat. Le gagnant recevra du matériel d'artistes pour une valeur de \$10. offert par le journal "Le Travail". **BONNE CHANCE A TOUS!**

CONCOURS 4364 RUE ST-DENIS, MONTREAL

FÉVRIER 1965

JEU No 1

JEU No 2

Nom	Nom
Prénom	Prénom
Adresse	Adresse
Age	Age

Organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN), "LE TRAVAIL" paraît tous les mois. Directeur: JEAN FRANCOEUR. Bureaux: 4364, rue St-Denis, Montréal. Tél.: VI. 4-2531. Imprimé par l'Imprimerie Roto-Litho, St-Jean de Québec. Le Ministère des Postes à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

CIGARETTES
"EXPORT"
BOUT UNI
ou FILTRE
Nouveau FILTRE "KING" 25

*The syndicates
affiliated to the CNTU
are definitely
opposed to*

SUNDAY WORK

THE pulp and paper workers' syndicates, affiliated to the CNTU have again expressed their opposition to Sunday work in that industry in Québec.

In a joint brief, the CNTU and the National Federation of Pulp and Paper Workers stress that the companies asking for amendments to the Sunday observance act have not produced satisfactory proof of the "necessity" for such changes.

Testifying before the royal commission set up by the Quebec government, the syndicate spokesmen insisted that it belonged to the companies, who had asked for amendments to the present legislation, to substantiate their claim.

Paper producers claim that it is only through continuous seven-day-a-week production that they can face competition from other countries, and even from the other Canadian provinces.

"After a careful study of the companies' briefs, says the CNTU, we come to the conclusion that they have not succeeded in establishing the "economic necessity" for Sunday work".

The CNTU thus maintains its previous position on the subject, opposes the companies' requests, and demands that appropriate steps be taken to stop all Sunday work which is not absolutely necessary.

The syndicates affiliated to the CNTU are practically the only ones to oppose continuous production in the pulp and paper industry. American unions, expressing a widespread feeling among their Quebec members, have sided with the companies to request a change in the present legislation.

What the pulp and paper industry failed to prove

In its brief to the royal commission appointed to study the claim of the pulp and paper industry, the CNTU agrees that Sunday work cannot be completely prohibited.

There are even occasions when such work is necessary. In fact our legislation allows it in cases of "emergency or necessity".

The companies insist that continuous production has become an "economic necessity" in their case, if they want to be in a position to meet the competition from other countries, and even other provinces in Canada.

After studying the briefs submitted by the producers, the CNTU reaches the conclusion that their arguments cannot justify a change in the present legislation.

ing on a reduced scale when the demand is getting lower. Thus in addition to losing the privilege of a common resting day, the workers will have to face the difficulties and inconveniences arising from such practice.

The companies argue that the average production cost would be reduced with Sunday work. The CNTU points out that inasmuch as the demand does not exceed the plants' productivity on a six-day basis—as is now the case—Sunday work would bring no reduction in fixed expenditures. As for fluctuating expenditures, the industry should expect a sensible increase, as is the case in British-Columbia where time and a half has to be paid for Sunday work.

As regard external competition it is not sure, according to the CNTU, that Sunday work would significantly improve the competing position of the Quebec industry. This is a measure of limited scope only which, once it has been applied, is not bound to bring further developments. Before a decision is reached, Quebec must be aware of the other factors on which action can be taken, and consider whether the advantages resulting from continuous production could not be obtained otherwise.

Finally, the CNTU brief blames the enterprise management for avoiding certain aspects of the question which are of primary importance to the workers.

For instance the workers would like to know what would be the consequences of continuous production on their actual income, present or future, as well as on their working conditions and employment security.

The companies state in addition that continuous production will result in a marked expansion of the industry, but they do not refer to any precise overall expansion programme.

Finally the spokesmen of the pulp and paper industry agree that a number of problems would arise from continuous production, such as the difficult conditions in which repairs would have to be made, but have suggested no precise measures against this.

The companies claim that their productivity would be increased by one-sixth with Sunday work. The CNTU does not share this optimism, stressing that the universal law of decreasing output also applies to the pulp and paper industry. Of course continuous production would increase the output—but in a proportion smaller than one-sixth.

This increased productivity would result, for the workers, in greater risks of intermittent unemployment. Indeed it is to be presumed that enterprises will find interest in producing at full capacity only during peak periods, then work-

Shawinigan W. & P.

● **First raiding attempt of QFL among members of the CNTU meets with failure**



Shawinigan employees being spread throughout the province, the secret vote was one of the most complex since that of the provincial civil servants, and it brings to an end a dispute which had been lasting for eighteen months.

The QFL had recently expressed its intention to retaliate on the CNTU by raiding its affiliated syndicates.

Its leaders have in fact become panic-stricken in face of the quick rising of the CNTU in Quebec, this being accompanied by a crisis within the American unions which, as everyone knows, control 80% of QFL's membership.

The case of the Shawinigan employees starts back in 1962,

when private power companies were nationalized.

The leaders of the employees' association, an independent syndicate, had requested the CNTU to assist them in the renewal of certain clauses of their agreement with the company. Both parties concluded a "service agreement" until expiration of the delays provided for by law, after which regular "affiliation" would be authorized.

The following year, the National Union of Public Service Employees (NUPSE) comes on, and after a quick organization campaign, applies to the LRB for recognition. The CNTU contests the request, arguing that it comes from a minority group, since over 300 employees who had signed their adhesion to

the NUPSE had afterwards resigned from it.

A legal fight before the Labour Relations Board was then initiated, which was to last eighteen months.

Meanwhile the Association of Shawinigan Power Company Employees had voted, at a general assembly, its affiliation to the CNTU, and a draft collective agreement had been forwarded to the company.

However the Shawinigan Power Company, which had become recently a subsidiary of Quebec-Hydro, refused to negotiate. Still the law ran its course until an arbitration board was created. But the company even refused to appoint a representative on the board, so the latter had to be designated by the Labour Minister as provided

for by law if one of the parties fails to comply.

At this point the LRB ruled a vote, of which we now know the results.

In reaffirming their decision to remain with the CNTU, the Shawinigan employees have renewed their adhesion to the bargaining objectives they had set in collaboration with the Canadian Federation of Public Service Employees (CNTU), under the leadership of Mr. Jean-Robert Gauthier.

There is a marked difference between these objectives and the inertia of the NUPSE in its negotiations with Quebec-Hydro. According to the leaders of power employees' syndicates (CNTU), agreements signed by that union affiliated to the QFL amount to a real surrender to the employer, since there can be no claim against the decisions of the Quebec-Hydro management.

As it has been acknowledged by Mr. André Thibaudeau, Quebec director of NUPSE, in voting for the CNTU the Shawinigan employees wanted to ensure protection of their vested rights in the context of their integration in the great whole which is Quebec-Hydro.

IN a vote of 691 against 506, the 1,200 odd members of the Association of Shawinigan Power Company Employees (CNTU) have confirmed their decision to adhere to the only truly Canadian labour organization.

Sixteen trade syndicates agree in principle to form...

The leaders and staff members of sixteen building trade syndicates in Montreal have agreed in principle to pool their resources and memberships in order to form a single syndicate including the whole industry.

This decision was reached by the executives and business agents of these syndicates at a special meeting held on January 24 last. However, this project of an "Industrial" syndicate, within which each trade would constitute a section enjoying a wide degree of autonomy can only be carried out after approval, at a general assembly, of all members of the syndicates concerned.

These assemblies will take place during the month of February so that application of the project may start in March.

PROMPTED by a feeling of urgency, and after reviewing the serious problems now facing the building trade syndicates, the participants agreed to consider the advantages which may result in the creation of an industrial syndicate. This single syndicate formula including all building trades is

nothing new within the CNTU. Mention was made of the successful experiences achieved in Sherbrooke, St-Hyacinthe and Quebec through different modalities.

According to the terms of the project, each part of which was subject to lively discussion and voted on, each trade syndicate,

by electing to adhere to the new industrial syndicate, becomes a section of the latter. On these grounds their members will elect a three-member executive (president, vice-president and secretary). The whole of these executives will constitute the syndicate's council.

A general executive, with the

AN INDUSTRIAL SYNDICATE

in the Montreal construction industry

president eventually elected through universal suffrage, would assume the general management of the syndicate.

Each trade section would enjoy complete independence on all questions relating to the trade itself. At the time of negotiations, it would be up to the sections to formulate the workers' requests, the whole of which would constitute the "syndicate's projet" to be used as a basis for negotiation with the employers.

On the administrative level, the scheme provides for the pooling of all the syndicates' resources. Adhesion fees and monthly contributions would go to a central fund. The section executives, thus relieved from all administration worries, would then be in a position to focus their attention on the problems of the workers they are representing.

As for the personnel of all trade syndicates (totalling at present 23 business agents), they would fall under the jurisdiction of an administration officer. The business agent services would thus be put together and then distributed among the various building yards regardless of trade. This would result in highly increased effectiveness.

The new industrial syndicate, including all members of the Montreal trade syndicates, would total some 5,000 members. If the project is carried out, there is no doubt that this membership will in no time be doubled.

In view of the urgency and size of the problems now facing the building industry, it has been agreed that the creation of an industrial syndicate will take place even if any of the trade syndicates should refuse its adhesion.

The executive of the Canadian Federation of Construction Workers, headed by Mr. Pierre-Julien Martel, has approved the project and agreed to assume all the risks it implies.

All syndicate leaders taking part in this special meeting have

An industrial syndicate could promptly double its membership

IN Montreal where the building industry is making rapid strides, the trade syndicates affiliated to the CNTU total at present some 5,000 members.

This means an increase of 1,000 members over last year, which can be attributed to the intensive recruiting conducted by the CNTU organizers, led by Mr. Paul-Emile Petit.

The numerically most important syndicate is that of carpenters with some 2,000 members. Next come the labourers with 800 members.

Also grouped in syndicates are the following trades: bracing, bricklayers, electricians, marble-tile-terrazzo layers, millwrights, metal sheet workers, heavy machinery operators, painters, plumbers, plasterers, welders and mechanical lathing.

Finally, there exists a "syndicat de cadres" grouping all supervisors and foremen.

All these syndicates are grouped together in a Building Trades Council of which Mr. William Léger is the president.

agreed to submit the project of an industrial syndicate to their members in the course of a special general assembly which will be called for that purpose. They have also undertaken to stress the advantages of that formula in order to gain the adhesion of the workers who will be the first to profit by it.

UN SINDACATO INDUSTRIALE nella costruzione edilizia a Montreal'

I dirigenti e i responsabili di sedici sindacati dei mestieri della costruzione edilizia di Montreal hanno deciso, in principio, di mettere in comune le loro risorse ed i loro effettivi allo scopo di formare un unico sindacato a livello di tutta l'industria.

Nel corso di una riunione speciale, convocata il 24 gennaio scorso, i membri dell'esecutivo di ciascuno dei sindacati unitamente ai loro agenti d'affari, hanno convenuto di prendere la decisione.

Il progetto della creazione di un sindacato "industriale," all'interno del quale ogni mestiera potrà formare una sezione che godrà d'una larga autonomia, non potrà, tuttavia, essere realizzato se non dopo l'approvazione di tutti i membri dei sindacati interessati, riuniti in assemblea generale.

Queste assemblee si terranno nel corso del mese di febbraio; e l'applicazione del progetto potrà iniziare nel prossimo marzo.

SPINTI da un sentimento d'urgenza, e dopo aver esaminato i seri problemi che attualmente affrontano i sindacati della costruzione edilizia, i dirigenti hanno discusso dei vantaggi che potrebbe presentare la creazione di un sindacato industriale. La formula di un sindacato unico per tutti i mestieri della costruzione edilizia non rappresenta una novità all'interno della Confederazione dei Sindacati Nazionali. Nel corso della suddetta riunione sono state portate, come esempio, le positive esperienze fatte, in questo senso, a Sherbrooke, a St-Hyacinthe e a Quebec, pure con modalità differenti.

Seguendo i termini di questo progetto, ogni parte del quale è stato discusso e messo ai voti, ogni sindacato di mes-

tiere, aderendo al nuovo "sindacato industriale", diviene una sezione di quest'ultimo. In questo senso, i membri saranno invitati ad eleggere un esecutivo di tre membri (presidente, vice-presidente e segretario). Tutti questi esecutivi riuniti formeranno il consiglio sindacale.

Un esecutivo generale, il cui presidente sarà eventualmente eletto a suffragio universale, assumerà la direzione generale del Sindacato. Ogni sezione di mestiere conserverà la propria autonomia su tutte le questioni inerenti allo stesso mestiere. Per quanto riguarda le trattative, le responsabilità di elaborare le domande dei lavoratori ricade ancora sulle sezioni. Le domande e le esigenze dei lavoratori formeranno il nucleo del "progetto sindacale" che

servirà di base alle trattative con i datori di lavoro.

Sul piano amministrativo, il progetto prevede la riunificazione di tutte le risorse dei sindacati. Il diritto d'iscrizione e i pagamenti mensili saranno versati ad una cassa centrale. In tal modo, gli esecutivi delle sezioni saranno liberi da ogni preoccupazione amministrativa e potranno concentrare la loro attenzione sui problemi dei lavoratori che essi rappresentano.

Quanto al personale di tutti i sindacati di mestiere (che attualmente contano 23 agenti d'affari), esso passerà sotto la direzione di un amministratore. I servizi degli agenti d'affari sarebbero, quindi, riuniti e ripartiti su tutti i cantieri, senza distin-

zione di mestiere. L'efficienza del loro lavoro risulterebbe più larga e più penetrante.

Il nuovo sindacato industriale, raggruppando tutti i membri dei sindacati di mestiere esistenti a Montreal, conterebbe una forza effettiva di circa 5.000 iscritti e se sarà approvato e messo in esecuzione il progetto, è fuori dubbio che il sindacato, entro breve tempo, potrà contare su una doppia forza effettiva.

Davanti all'urgenza e ai molteplici problemi che attualmente esistono nell'industria della costruzione edilizia, la mancata adesione di qualcuno dei sindacati di mestiere esistenti potrebbe, in ogni modo, indebolire la forza del nuovo sindacato, ma non potrebbe impedire la creazione del sindacato industriale.

Lo stesso esecutivo della Federazione dei lavoratori della costruzione del Canada, presieduto da Pierre-Julien Martel, ha concesso la sua approvazione al progetto ed ha accettato i rischi che esso comporta.

Inoltre, i dirigenti dei sindacati che hanno preso parte alla riunione speciale hanno deciso di presentare il progetto del sindacato industriale ai tutti i loro iscritti, nel corso di un'assemblea generale convocata a questo scopo. Essi si sono impegnati a mettere in risalto i vantaggi di questa formula, e promuovere l'adesione di tutti i lavoratori, i quali saranno i primi a beneficiare dal vantaggio che potrà apportare, su tutti gli aspetti della vita sociale, il nuovo sindacato industriale.